



La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

J - O

Houdry, Vincent

Lyon, 1717

Intemperance dans le boire & le manger; excès de bouche; gourmandise;
yvrognerie.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75872](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75872)

au Christia-
nisme,

que Dieu a fait de moi en m'élevant dans le sein de son Eglise; en ne permettant pas que je fortifie de parens heretiques ou idolâtres; en conduisant mes pas dans la bonne voye, & m'instruisant dès ma plus tendre jeunesse, a été un choix purement gratuit, auquel je n'ai en rien contribué. Pendant que des nations entieres vivent sans Dieu, sans Religion, sans Loi; pendant qu'une infinité de Contrées infidelles sont ensevelies dans les ombres de la mort; pendant que des Provinces sans nombre n'adorent pas le vrai Dieu, ou ne l'adorent pas en esprit & en verité: Qu'ai-je fait au Seigneur pour m'accorder la grace qu'il m'a accordée? Quelui ai-je fait pour me regenerer dans les eaux du Baptême, pour me découvrir les mysteres de son Royaume? Que de graces réunies dans une seule! que de bienfaits multipliez! que de motifs d'une juste reconnoissance! *Le même, dans les Reflexions.*

Tous les
biens que
les hom-
mes nous
font, sont
des bien-
faits de
Dieu.

Ce principe de la Religion Chrétienne, qui nous apprend que nul homme ne nous sauroit faire aucun bien, si Dieu ne l'applique à nous le procurer, & ne nous le fait par lui, nous donne lieu de découvrir une infinité de regards de Dieu sur nous; puisqu'il est clair par là, que quand nous recevons quelque

consolation, quelque soulagement dans nos besoins, quelque assistance des hommes; c'est Dieu qui nous console, qui nous soulage, qui nous assiste par eux; que c'est lui qui nous fait servir par nos serviteurs, qui nous protege par les Princes, qui nous avertit, & qui nous instruit par les Ministres de l'Eglise. Quelle source d'obligations! *L'Auteur du Traité de l'Oraison, divisé en sept livres.*

La vûe & la meditation des bienfaits de Dieu, est encore un des principaux & des plus puissans motifs, pour nous porter à l'amour de Dieu, & pour nous remplir d'une confusion salutaire d'avoir été, & d'être encore si infideles envers un Dieu si plein de bonté. Cette vûe sera dans l'autre vie & la joye des Bienheureux, & un poids effroyable pour les reprouvez. Mais si elle abbat dans celle-ci les Penitens par des sentimens de componction, elle doit les relever en même temps par l'esperance de la misericorde de Dieu; puisque s'il a exercé tant de bontez envers des créatures ingrates & infidelles, il n'y a point d'apparence qu'il veuille les faire cesser, lorsqu'elles commencent à être plus fidelles, & à condamner leur ingratitude. *Le même.*

La confi-
deration
des bien-
faits de
Dieu est
un puissant
motif d'a-
mour &
de con-
fiance en
vers lui.

INTEMPERANCE DANS LE BOIRE ET LE MANGER; EXCES DE BOUCHE; GOURMANDISE; YVROGNERIE.

AVERTISSEMENT.

*J'*avois eu dessein de joindre ce titre de l'Intemperance dans le boire & le manger avec celui du jeune & de l'abstinence, afin que l'opposition de ces deux contraires fist mieux voir la beauté de l'un & la laideur de l'autre; mais j'ai trouvé que l'un & l'autre pouvoit fournir assez de matiere pour deux titres separez, & pour plusieurs discours differens, quoi qu'il soit difficile de les separer tellement, qu'il n'entre quelque chose de l'un dans l'autre.

Cependant pour ne multiplier les titres que le moins qu'il me sera possible, j'ai réuni dans celui-ci de l'Intemperance, ce qui regarde le boire & le manger, dont l'excès s'appelle gourmandise & yvrognerie; comme la sobriété & la temperance dans le plaisir du goust, a ces deux mêmes choses pour objet, & qui en font comme les deux parties.

Du reste, quoi qu'on traite assez rarement ce sujet dans les Chaires; on peut dire néanmoins par rapport aux mœurs & aux coutumes de ce temps, qu'il est un des plus nécessaires; parce qu'il combat le luxe, la profusion & la somptuosité des festins, la mollesse & la sensualité des grands & des riches, & les débauches d'une infinité de personnes; & d'ailleurs qu'on ne peut assez invectiver contre un vice dont les suites sont si facheuses, & les effets si honteux, & si pernicieux tout à la fois. Il faut seulement prendre garde de faire des peintures si naturelles de ce vice, qu'elles semblent trop grossieres, & d'user de termes trop bas, quoi que les Saints Peres s'en soient servis dans une langue moins delicate, sur ce point, que la nôtre.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers desseins & Plans de discours sur ce sujet.

Les besoins, & les plaisirs de la vie sont les deux choses que regle la temperance prise en general; & comme l'intemperance consiste dans l'excès de ces deux choses, l'on peut faire voir dans les deux Parties d'un discours, les maux & les desordres que cause l'intemperance dans le boire & le manger. 1°. Par l'excès des viandes & du vin. 2°. Par la sensualité & le plaisir que l'on prend dans la delicatesse & la diversité des mets.

Premiere Partie. Je laisse les maux que les

Tome III

excès du vin & des viandes ont coutume de causer aux personnes adonnées à l'intemperance, leur santé qu'ils alterent, les différentes maladies facheuses & douloureuses qu'ils leur attirent, & la mort même qu'ils avancent; je ne m'arrêterai pas même aux talens & aux qualitez de l'esprit que ces mêmes excès gâtent & corrompent, en l'abrutissant, & le rendant incapable de plus nobles & de plus utiles. Je ne compte parmi ces maux, & ces desordres, dont cette in-

M 2

temperance est la cause, que les crimes auxquels elle porte d'elle-même, & naturellement ceux qui s'y sont assujettis, & qui sont rapportez dans l'Ecriture. Le premier, est l'oubli de Dieu, & de tous les devoirs de la Religion, sans parler des juremens & des blasphèmes, ni des railleries des choses saintes, ni des autres impietez que l'excès du vin fait commettre. C'est assez de dire que ces gens de bonne chere font un Dieu de leur ventre, pour conclure de là qu'ils n'en connoissent point d'autre, & qu'ils lui donnent tous leurs soins, & l'application de leur esprit, & qu'ils y établissent leur fin. Le second, est le vice de l'impureté qui en est inseparable: on peut rapporter le sentiment de Tertullien & de Saint Jérôme sur ce sujet. Le troisième enfin, est la dureté & l'injustice de ces personnes envers leurs enfans & leur famille, qu'ils ruinent & qu'ils reduisent souvent à la dernière mendicité.

Pour la seconde Partie, comme le second office de la temperance est de regler les plaisirs de la vie. La seconde intemperance qui se commet dans le boire & le manger, est dans la qualité & la délicatesse des viandes, dont on use plutôt pour le plaisir & la sensualité, qui nous portent à d'autres crimes, lesquels pour n'être pas si honteux devant les hommes, ne sont pas moins grands devant Dieu. 1°. Le luxe & la somptuosité dans la multitude & la rareté des mets, qui est un abus manifeste des biens que Dieu nous a donnez pour d'autres usages. 2°. La sensualité qui combat & détruit la mortification chrétienne. 3°. L'insensibilité envers les pauvres, à qui ils doivent ce qu'ils employent à ces superfluités criminelles.

II.

1°. Il n'y a rien au monde qui abrutisse davantage l'homme que l'intemperance dans le boire & le manger. Elle le rend esclave de son corps & de son plaisir; elle le rend sensuel, & tout charnel, inepte à toutes les fonctions de l'esprit, incapable d'affaires, & en un mot elle l'abaisse à la condition des bêtes, dont il a les inclinations; d'où vient que ce vice est honteux, & rend celui qui s'y est assujetti, l'objet du mépris de tous les gens d'honneur. 2°. Il n'y a point de vice dont l'habitude porte davantage à l'impieeté, à l'oubli de Dieu, au mépris de tout ce qui regarde la religion, comme l'excès du vin porte aux juremens & aux blasphèmes.

III.

On peut considerer l'homme dans trois états differens, sçavoir dans son état naturel, d'homme raisonnable; dans l'état civil, faisant partie de la republique par quelque charge ou par quelque emploi qu'il y exerce; & enfin dans l'état de Chrétien; il faut montrer comme l'intemperance,

1°. Porte à violer les loix de la nature, qui se contente du nécessaire pour entretenir la vie & la santé; car c'est pour cela uniquement que Dieu a ordonné la nourriture comme un remede; ce qui passe donc la nécessité, est contraire à la nature, affoiblit la santé, & abrege la vie; de plus les excès sont contre la lumiere de la raison, qui nous enseigne que d'un moyen on n'en doit pas faire la fin, puisque c'est pervertir l'ordre des choses. 2°. L'intemperance rend l'homme inutile, & même pernicieux à la société civile; de quel emploi est capable un homme de bonne chere, qui neglige le soin de son domestique, & de sa famille; qui abandon-

ne tout, & qui ne songe qu'à satisfaire sa sensualité? Ne negligera-t-il pas les affaires publiques aussi-bien que les siennes particulieres? Quels temps peut-il donner aux besoins de l'Etat, lui qui est toujours à table, ou dans une compagnie de débauche; son exemple n'est-il pas tres-pernicieux à toute une ville, comme il cause la ruine de sa famille? 3°. Si nous considerons cet homme dans l'état de Chrétien, outre qu'il en viole les loix fondamentales, qui sont la mortification, la fuite des plaisirs & de tout ce qui peut nous porter au péché; de quelle maniere en remplit-il les devoirs, lui qui est plus souvent dans les cabarets, que dans les temples? Pratique-t-il les bonnes œuvres, les Sacrements, la charité envers les pauvres? &c.

I V.

1°. L'INJURE que l'on fait à Dieu par l'intemperance, de faire un Dieu de son ventre; de lui préférer une chose aussi vile & aussi basse, que l'est la satisfaction de son appetit deregé; de vendre comme un autre Esau l'heritage du Ciel, & son droit d'aînesse pour un plat de lentilles; de préférer comme les Israélites les porreaux & les oignons de l'Egypte à la manne; je veux dire, le plaisir sensuel du goût & du manger, aux delices spirituelles que l'on goûte au service de Dieu. Aussi Dieu s'en tient-il si outrageusement offensé, qu'il n'a que des maledictions à lancer sur ces personnes par les Prophetes, & des châtimens exemplaires qu'il exerce dans cette vie & dans l'autre. 2°. Le tort & le dommage qu'une personne cause au prochain par son intemperance. Il prive les pauvres du secours qu'il doit leur donner, par l'aumône qu'il doit faire du superflu de sa table; mais un homme de bonne chere aime mieux laisser mourir les pauvres de faim, comme faisoit le mauvais Riche, que de leur donner le moindre soulagement; il n'est pas même touché de compassion des besoins de ses enfans, à qui souvent il refuse le nécessaire, pour avoir de quoi fournir à ses débauches. Il frustré des créanciers, pour employer en festins & en repas somptueux un argent qui leur est si justement dû; il prive des domestiques de leur salaire; outre le scandale qu'il leur donne, & souvent même à toute une ville, &c. 3°. Mais surtout il faut s'étendre sur le tort qu'il se fait à lui-même, en alterant sa santé, s'attirant de dangereuses maladies, & le plus souvent une mort précipitée; il consume son bien, ruine sa famille, & se reduit ordinairement à une honteuse indigence, dans laquelle il est abandonné de ses compagnons de débauche, avec lesquels il a dépenlé son bien. Mais le plus grand tort qu'il se procure, c'est de souiller sa conscience de mille crimes qui sont inseparables de l'intemperance, & que nous rapporterons dans la suite.

V.

1°. L'INTEMPERANCE est le vice le plus commun & le plus ordinaire dans toutes sortes d'états & de conditions; c'est pourquoy il n'y en a point où il soit plus facile de contracter une habitude, dont on ne se défait presque jamais. 2°. Il n'y en a point dont l'habitude soit plus pernicieuse à soi, & aux autres; & par conséquent plus criminelle devant Dieu, & plus honteuse devant les hommes sages & de bon sens.

On peut prendre pour sujet, & pour dessein d'un discours cette pensée de Tertullien, qui est que l'intemperance ayant été la cause

VI.

du peché originel à l'égard de tous les hommes, elle le fait revivre en quelque maniere, le retrace, & le rend comme actuel à l'égard de ceux qui sont sujets à ce vice, comme l'étoit le peuple d'Israël: *Primus populus, primi hominis resculperat crimen*, comme parle cet Auteur. Et cela par trois effets, qui sont des suites de la gourmandise.

1°. Elle dégrade l'homme de sa noblesse, & l'abaisse à la condition des bêtes, qui en ce point sont moins déréglées que nous: *Psalm. 48. Homo, cum in honore esset, non intellexit: comparatus est jumentis insipientibus.* 2°. Elle le soumet presque à toutes les créatures, au lieu qu'il en étoit le maître, & qu'elles lui étoient soumises. Car il dépend de la plus grande partie des animaux pour lui servir de nourriture; il a besoin du service d'une infinité de personnes; des unes pour lui chercher des vivres, & les lui apporter des pais les plus éloignés; des autres pour lui apprêter & assaisonner les viandes communes, selon son goût; & enfin, il est lui-même esclave de son corps, & de sa sensualité. 3°. Elle lui cause souvent la mort, ou du moins lui abrège le cours de sa vie, lui attire mille sortes de maladies douloureuses, qui sont des suites à la verité du peché originel; mais que le peché d'intemperance rend encore plus fréquentes: mais ce qui est plus à plaindre, quoi qu'il soit commun à tous les autres pechez mortels; c'est qu'il cause la mort de l'ame, comme fait le peché originel, à plus de personnes, que les autres pechez, auxquels même il nous porte, & dont il est la cause, &c.

VII. COMME la gourmandise est opposée à l'abstinence & au jeûne, on peut faire voir qu'elle a des effets contraires à ceux que l'Eglise attribue au jeûne, & qui sont:

1°. D'arrêter le cours des vices auxquels nous sommes sujets: *Qui corporali jejuniu vitia comprimis.* Au contraire l'intemperance nous porte à tous les vices, comme nous dirons souvent. 2°. Le jeûne & l'abstinence élève l'esprit, & le fait penser aux biens de l'autre vie: *Mentem elevas.* Au contraire, l'intemperance l'abrutit, & le rend incapable de penser aux choses divines. 3°. L'ab-

stinence & le jeûne nous font meriter des récompenses dans le Ciel: *Virtutem largiris & premia.* Au contraire l'intemperance nous attire des châtimens en cette vie, & en l'autre.

1°. L'INTEMPERANCE dans le boire & dans le manger, est le vice dont il est plus difficile de se garantir, & contre lequel il faut apporter plus de précaution. Nous y sommes portés par notre sensualité, & attirez au dehors, par la délicatesse des mets, par les compagnies, &c. 2°. C'est le vice le moins excusable, quoi que ce soit celui que l'on couvre de prétextes plus spécieux, de la nécessité sur la qualité des personnes qui prétendent avoir droit de se traiter mieux que les autres, sur la société des personnes avec lesquelles on est obligé de vivre, &c.

1°. CELUI qui aime la bonne chere, & qui est sujet à l'intemperance, mene une vie honteuse, & infame, indigne d'un honnête homme & d'un Chrétien. 2°. Il mene une vie criminelle, parce que c'est une vie molle & sensuelle, & remplie d'une infinité de pechez que l'intemperance fait commettre.

1°. L'INTEMPERANCE nous prive de tous les biens de cette vie. Des biens du corps, qui sont la santé, la vie, & des plus honnêtes plaisirs pour en chercher de honneux. Des biens de l'ame, étant opposée à toutes les vertus, à tous les exercices de piété, à toutes les bonnes œuvres, à l'honneur & à la reputation, qui sont les plus précieux de tous les biens naturels. 2°. Elle nous porte à tous les maux dont elle a été la premiere cause; à tous les vices, à tous les desordres, à toutes les injustices.

1°. L'INTEMPERANCE d'un homme sujet aux excès, particulièrement du vin, attire sur sa personne la honte, l'infamie, & le mépris de tous les gens de bien. 2°. Il commet une injustice criante envers sa famille & ses enfans qu'il réduit souvent à la mendicité pour contenter sa gourmandise. 3°. Il cause enfin un scandale public, par ses débauches qui sont connues, & qui ne peuvent manquer d'avoir plusieurs complices & imitateurs.

PARAGRAPHE SECOND.

Les sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints Peres,

Saint Augustin, l. 10. *Confess. c. 31.* montre que la gourmandise & l'intemperance ne consiste pas dans la qualité des mets; mais dans l'appetit & le desir déréglé qu'on a de s'en rassasier.

Le même, l. *Quest. ex utroque Testam.* fait voir le tort que la gourmandise cause à l'ame, & le soin qu'on doit avoir de la reprimer.

Le même, ou quelque autre Auteur, *lib. de conflictu vitiorum & virtutum*, montre que l'on doit user des alimens comme des remedes; & combien la sensualité est contraire à l'esprit du Christianisme.

Le même, dans le même Livre, investive fortement contre les excès du vin, & montre à quels desordres ils ont coûtume de nous porter.

Le même, *Serm. 231. de Tempore*, donne le moyen de dompter l'intemperance dans le boire & le manger, & de se défaire de ce vice.

Le même, l. 4. *contra Julianum, c. 14.* distingue le goût que l'on trouve dans les viandes, de la convoitise qui les fait prendre sans regle & sans moderation.

Le même, ou quelque autre Auteur, l. *de salut. documentis, c. 37.* Et dans l'Épître, *ad Sac. Virgines.* Et dans le livre, *de sobriet. & virginit.* rapporte les maux & les desordres de l'ivrognerie, qu'il fait la source d'une infinité de maux & de crimes.

Saint Jérôme, *Epist. 22. Que est ad Eustochium de custodia virginis.* l'exhorte à fuir l'intemperance, & particulièrement du vin, dont il fait voir les suites & les dangereux effets, par des exemples de l'Écriture.

Le même, l. 2. *contra Jovinianum*, expose dans un long discours les maux que cause l'intemperance aux corps mêmes, & le bien que fait l'abstinence, dont il apporte plusieurs exemples. Et sur le chap. 5. de l'Épître aux Galates, dépeint un homme pris de vin, & declame contre l'ivresse.

Saint Gregoire, l. 1. Moral. c. 5. montre les desordres qui arrivent des festins & de la bonne chere.

Le même, l. 30. Moral. c. 13. expliquant ces paroles de Job : *Clamorem exactoris non audit*, montre que la gourmandise est insatiable, & qu'on ne peut jamais la satisfaire. Et au chapitre 27. du même livre, montre qu'on est tenté de ce peché en cinq manieres differentes.

Saint Ambroise, lib. de Abraham Patriarcha, c. 6. montre les desordres de l'intemperance, & de l'ivrognerie. Il en parle encore dans le livre, de *Elia & jejuniis*, c. 9. 14. 16. 17.

Saint Chrylostome, Homil. 10. in *Genesim*, montre les desordres qui naissent de la bonne chere, de la gourmandise, & des excés du vin.

Le même, Conc. 1. de *Lazaro*, montre que l'intemperance dans le boire & le manger, porte à l'idolâtrie, & à l'impieté.

Le même, Homil. 37. in *Acta Apostol.* montre le tort qu'un homme se fait par l'intemperance, les maladies qu'il s'attire, &c.

Le même, Sermon *contra luxum & crapulam*, montre qu'un homme intemperant, & qui prend trop de nourriture, est semblable à un navire trop chargé, lequel est toujours en danger de perir.

Le même, Homil. 53. *ad popul. Antioch.* montre combien l'ivrognerie est un vice honteux; & comme la gourmandise rend un homme odieux à Dieu & aux hommes. Et dans l'Homelie 71. il en fait la source de tous les vices.

Saint Basile, Homil. 4. in *Ebrietatem*, rapporte les maux & les crimes que commettent ceux qui sont sujets à ce vice. Il traite encore le même sujet, *Orat.* 16. dans l'Homel. 14. *Et tractatu de vera virginit.*

Le même, dans un Sermon, où il exhorte à embrasser la vie Monastique, montre qu'il faut bien se donner de garde de se laisser vaincre à l'intemperance, qui fut la tentation qui vainquit nos premiers Peres.

Salvien, en plusieurs endroits, a invectivé contre la gourmandise & l'ivrognerie; vices qui étoient communs de son temps, comme ils le sont dans le nôtre.

Cassien, lib 5. de *instituti renunciat.* en parle assez amplement. Et dans le livre de *Gastrimargia.*

Saint Bernard, *Serm. 2. de Verbis Apostoli ad Roman. regnum Dei non est esca & potus*, déclame fortement contre les gens de bonne chere, & leur fait entendre les maledictions que Dieu par ses Prophetes lance sur ces gens-là.

Les Saints Peres qui ont parlé du jeûne & de l'abstinence, ont aussi mêlé dans leurs Discours plusieurs traits contre l'intemperance dans le boire & le manger.

Hugues de Saint Victor, in *suo clauistro*, décrit agréablement les immodesties, les friandises, la multitude des mets & des ragoûts, qui étoient en usage de son temps dans les festins.

Ceux qui ont parlé de l'intemperance en cette

matiere, sont :

Canisius, Tom. 4. de *vitiis.*
Jacobus Alvarès, Tom. 2. lib. 1. part. 3. & 4.
Grenade, dans la Guide des Pecheurs, l.

2. c. 8.
Drexellius, in *Niceta*, l. 1. c. 4.
Nicolaus Lancicius, *Opusc.* 2. c. 2.
Marchantius, in *Tuba Sacerdotali*, tract. 5.
Bernardinus Rossignolius, l. 2. de *Discipl. Relig.* c. 10. & 11.

Le P. Suffren, Tome 1. de l'Année Chrétienne, ch. 8. §. 3.

La sainte Famille du P. Cordier, Tome 2. ch. 7. où il parle du vivre réglé, des excés qui s'y commettent.

Le P. Haineuve, troisième Partie de l'Ordre, Discours 26.

M. Pean, livre de l'Esprit du Christianisme, Traité ou Discours sixième.

Le P. Heliodore Capucin, troisième Discours, des plaisirs du goût.

Stephanus Niger, de *nimia obsoniorum appetentia.*

Jodocus Coccius, in *thesauro Cathol.* Tom. 2. lib. 2. c. 3.

Raynerius de Pisis, in *Pantheologia.*
Livre intitulé : *Guerre aux vices*, 10. *Combat.*

Le Pedagogue Chrétien, Part. 1. ch. 7. §. 6.

Le P. Neveu, dans ses Reflexions Chrétiennes, Tome 2.

M. Gobinet, Instruction de la Jeunesse, premiere Partie, ch. 13.

Dandini *Ethica sacra*, l. 8. de *Gula intemperantia.*

Javellus, 2. *parte Philosophiæ Christianæ.*
Philon le Juif, a fait un Traité de l'ivrognerie.

Petrarque a fait un Entretien de la bonne chere.

Seneque, en l'Epître 84. dit de belles choses sur ce sujet.

Mathias Faber, Conc. 1. & 2. in *Dominic. 6. post Pentecost.*

Le P. Grisel, dans son Aventure intitulé : *Balthazar*, Sermon 3.

Dans le Dictionnaire Moral, Tome 5. il y a un Sermon, & plusieurs Reflexions sur l'ivrognerie.

Dans les Sermons Moraux, il y en a un sur l'intemperance.

L'Auteur des Discours Chrétiens, a un Discours sur les débauches du Carnaval, pour le Dimanche de la Quinquagesime.

Le P. de la Colombiere, cinquième Tome de ses Sermons, a plusieurs Reflexions sur l'intemperance.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, a un Sermon entier sur ce sujet, Tome 2. des sujets particuliers.

Grenade, dans ses Lieux Communs.
Peraldus, Tome 2.

Busée, in *Panario. Titul. Gula. Item Ebrietas.*

Lohner.
Summa Prædicantium. } *Titul. Gula.*
Labatha.

Les Prédicateurs modernes.

Ceux qui ont fait des Recueils sur ce sujet.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

ADhuc carnes erant in dentibus eorum, nec defecerat hujuscemodi cibus : & ecce furor Domini concitatus in populum, percussit enim Il s'avoient encore la chair entre les dents, & ils n'avoient pas achevé de manger cette viande, que la fureur du Seigneur s'alluma contre le peuple, & le

Les Livres spirituels & autres.

Ad Rom. 14.

plagâ magnâ nimis. Numer. 11.
Filius vester, si comestationibus vacat, & luxurie atque conviviis; lapidibus eum obruet populus, & morietur. Deuteron. 21.
Iusti epulentur, & exultent in conspectu Dei, & delectentur in laetitia. Psalm. 67.

Luxuriosa res, vinum, & tumultuosa ebrietas. Proverb. 20.
Nullum secretum est ubi regnat ebrietas. Proverb. 31.

Vacantes potibus, & dantes symbola consumuntur. Proverb. 23.
Qui diligit epulas, in egestate erit; qui amat vinum, & pinguis, non ditabitur. Proverb. 21.

Cui va, cui rixa, &c. Nonne his qui commorantur in vino, & student calicibus spoliandis? Proverb. 23.

Noli esse in conviviis potatorum, nec in comestationibus eorum qui carnes ad vescendum conferunt. Ibidem.

Iustus comedit, & replet animam suam; venter autem impiorum insaturabilis. Proverb. 13.
Neciores sine misericordia filiorum suorum, & comestores viscerum hominum, & devoratores sanguinis. Sapient. 12.

In multis escis erit infirmitas. Eccli. 37.
Utere quasi homo frugi his, que tibi apponuntur; ne, cum manducas multum, odio habearis. Eccli. 31.

Noli avidus esse in omni epulatione, & non te effundas super omnem escam. Eccli. 37.

Propter crapulam multi obierunt; qui autem abstiniens est, adjiciet vitam. Ibidem.
Operarius ebrius non locupletabitur. Eccli. 19.

Vinum multum potatum irritationem, & iram, & ruinas multas facit. Eccli. 31.

Cogitavi in corde meo abstrahere a vino carnem meam, ut animum meum transferrem ad sapientiam, devitaremque stultitiam. Eccli. 2.

Vinum & mulieres apostatare faciunt sapientes. Eccli. 19.

Sanitas est anima & corpori sobrius potus. Eccli. 31.

Amaritudo anima vinum multum potatum. Ibidem.

Sapientia non invenitur in terra suavitum viventium. Jobi 28.

Va, qui consurgitis mane ad ebrietatem sectandam, & potandum usque ad vespertam. Isaïæ 5.

Comedamus & bibamus, (ajunt gulosi) eras enim moriemur. Isaïæ 22.

Va qui potentes estis ad bibendum vinum, & viri fortes ad miscendam ebrietatem. Isaïæ 5.

Pra vino nescierunt, & pra ebrietate erraverunt. Isaïæ 28.

Hac fuit iniquitas Sodoma, saturitas panis & abundantia. Ezech. 16.

Fornicatio, & vinum, & ebrietas auferunt cor. Osee 4.

Saturati sunt, & levaverunt cor suum, & oblii sunt mei. Osee 13.

Ululate omnes, qui bibitis vinum in dulcedine, quoniam perit ab ore vestro. Joel. 1.

Va vobis, qui saturati estis, quia esurietis. Luc. 6.

Attendite vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula, & ebrietate. Luc. 21.

In diebus Noë edebant, & bibebant, usque ad diem, quâ intravit in arcam: & venit diluvium, & perdidit omnes. Luc. 17.

Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam. Joannis 6.

frappa d'une tres-grande playe.

Si votre fils passe sa vie dans les débauches, & dans la bonne chere, alors le peuple le lapidera, & il sera puni de mort.

Que les justes fassent des festins, qu'ils se réjouissent en la présence de Dieu, & qu'ils soient comblez d'allegresse.

Le vin est une source d'intemperance, & l'ivrognerie est pleine de desordres.

Il n'y a nul secret où regne l'ivrognerie.

Ceux qui passent le temps à boire, & à se traïter, se ruïneront.

Celui qui aime les festins, sera dans l'indigence; celui qui aime le vin & la bonne chere, ne s'enrichira point.

A qui dira-t-on malheur? pour qui seront les querelles, &c. sinon pour ceux qui passent le temps à boire du vin, & qui mettent leur plaisir à vuidier les coupes?

Ne vous trouvez point dans les festins de ceux qui aiment à boire, ni dans les débauches de ceux qui apportent des viandes pour manger ensemble.

Le juste mange & remplit son ame; le ventre des méchans est insatiable.

Les gens de débauche tuent sans compassion leurs propres enfans, ils mangent les entrailles des hommes, & dévorent le sang du peuple.

Les excès des viandes causent des maladies.

Usez comme un homme temperant de ce qui vous est servi de peur que vous ne vous rendiez odieux en mangeant beaucoup.

Ne soyez jamais avide dans un festin, & ne vous jettez point sur toutes les viandes.

L'intemperance en a tué plusieurs; mais l'homme sage prolonge ses jours.

L'ouvrier sujet au vin ne deviendra jamais riche.

Le vin bû avec excès produit la colere & l'emportement, & attire de grandes ruïnes.

J'ai pensé en moi-même, de m'abstenir de boire du vin, pour porter mon esprit à la sagesse, & pour éviter l'imprudence.

Le vin & les femmes font tomber les sages mêmes, & les jettent dans l'opprobre.

La temperance dans le boire est la santé de l'ame & du corps.

Le vin bû avec excès, est l'amertume de l'ame.

La sagesse ne se trouve point dans la terre de ceux qui vivent dans les delices.

Malheur à vous qui vous levez dès le matin, pour vous plonger dans les excès de table, & pour boire jusqu'au soir.

Mangeons & bevons, nous mourrons demain, (disent les gens de bonne chere.)

Malheur à vous qui êtes puiffans à boire du vin, & vaillans à vous enyvrrer.

Ils sont si pleins de vin, qu'ils ne savent ce qu'ils font, & ils sont si yvres, qu'ils ne peuvent se soutenir.

Voici quelle a été l'iniquité de Sodome, c'a été l'excès des viandes, & l'abondance de toutes choses.

La fornication, le vin, & l'enyvrement font perdre le sens.

Ils se sont remplis & rassasiés, & ils ont élevé leur cœur, & m'ont oublié.

Criez, vous tous qui mettez vos delices à boire du vin, parce qu'il vous sera ôté de la bouche.

Malheur à vous, qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim.

Prenez garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes & du vin.

Au temps de Noë, les hommes mangeoient & beuvoient, jusqu'au jour qu'il entra dans l'Arche, & alors le déluge venant les fit tous perir.

Travaillez, pour avoir non la nourriture qui perit, mais la nourriture qui demeure pour la vie éternelle.

Sicut in die honestè ambulemus : non in comessationibus & ebrietatibus. Ad Roman. 13.

Esca ventri, & venter escis : Deus autem & hunc, & has destruet. 1. ad Corinth. 6.

Hujuscemodi Christo Domino nostro non seruiunt, sed suo ventri. Ad Roman. 16.

Ebrietates, comessationes, & his similia, qua pradico vobis, sicut praxi: quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur. Ad Galat. 5.

Noli inebriari vino, in quo est luxuria. Ad Ephes. 5.

Multii ambulans, quos sæpè dicebam vobis (nunc autem & stens dico) inimicos crucis Christi: quorum finis interitus: quorum Deus venter est: & gloria in confusione ipsorum. Ad Philipp. 3.

Hi sunt in epulis suis macula, convivantes sine timore, semetipsos pascentes. In Epist. Judæ.

Marchons avec honnêteté, comme on marche durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches & aux yvrogneries.

Les viandes sont pour le ventre, & le ventre pour les viandes; mais Dieu un jour détruira l'un & l'autre.

Ces sortes de gens ne servent point Jésus-Christ Notre Seigneur; mais leur ventre & leur sensualité.

Les yvrogneries, les débauches, & autres semblables; dont je vous déclare que ceux qui commettent ces crimes, ne seront point héritiers du Royaume du Ciel.

Ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions.

Il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, & dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la Croix de Jésus-Christ; qui auront pour fin la damnation; qui font leur Dieu de leur ventre; qui mettent leur gloire dans leur propre honte.

Ces personnes font la honte de vos festins, lors qu'ils y mangent sans retenue: ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes.

Exemples de l'Ancien & du Nouveau Testament.

L'intemperance de nos premiers Peres, est la cause de tous les maux du monde.

L'Intemperance a été le premier péché de l'homme, & la cause de tous nos maux. Ce fruit fatal que mangea Adam contre la défense de Dieu, a répandu son venin sur toute la postérité, & a donné le coup de la mort à tous ses enfans. On sçait assez l'occasion qui lui fit commettre ce crime, & la maniere dont il fut sollicité à violer le précepte exprès de son Créateur. Eve trouva le fruit beau à la vûe, & la promesse de devenir semblable à Dieu, flata doucement son amour propre. Dans cet aveuglement, elle porta la main sur ce fruit qui leur étoit défendu, & en mangea pour contenter son appetit. Ce ne fut pas assez à cette malheureuse femme; elle en donna à son mari, qui en mangea, soit par complaisance pour ne la pas fâcher, ou par curiosité pour voir quel goût avoit ce fruit. Mais pour quelque motif que ce fût, ce fut un péché d'intemperance, qui a produit dans ses descendans ce dérèglement de la cupidité que nous sentons en nous, pour tout ce qui flate les sens, & particulièrement le goût, qui ne nous a été donné que pour ne pas rebuter les alimens qui sont nécessaires à entretenir la vie.

L'intemperance fut un des crimes pour lesquels Dieu envoya le deluge.

Matt. 24.

C'est une chose assez remarquable que nous ne voyons point dans l'Ecriture, que les hommes avant le déluge si corrompus, si adonnés à leurs plaisirs, & aux débauches les plus dérégées, servissent dans leurs festins la chair des animaux, ni qu'ils eussent l'usage du vin, qui ne fut trouvé que quelque temps après. L'Evangile néanmoins nous assure qu'au temps même que Dieu voulut purger le monde des crimes qu'ils commettoient, ils beuvoient & mangeoient, faisoient des noces & des festins, sans se mettre en peine des menaces que Noé leur faisoit; ce qui a fait faire cette reflexion à quelques Saints Peres: Que si leur intemperance dans le boire & dans le manger étoit, comme on n'en peut douter, la cause des infames dissolutions, qui attirèrent la vengeance de Dieu; on peut commettre des excès en cette maniere, en n'usant que des viandes les plus communes, & dont l'usage est permis. A quoi l'on peut ajouter que leur dérèglement auroit encore été tout autre, s'ils avoient eu les viandes délicates & apprêtées avec tant d'art & d'étude; ces vins délicieux, & les autres friandises de notre temps, qui sont autant d'amor-

ces de la volupté, & qui enflamment la convoitise.

L'intemperance d'Esau, est ce que nous avons dans l'Ecriture de plus exprès, & de plus formel en cette maniere; étant un jour tout affamé de la chasse, & ayant trouvé Jacob prêt à prendre son repas avec des lentilles, il eut une passion ardente d'en manger: *Da mihi de coctione hac.* Demande-moi tout ce que tu voudras, dit-il, à Jacob; mais donne-moi ce que tu as préparé. Jacob prit cette occasion pour lui faire ceder son droit d'aînesse. Le malheureux Esau ne balança pas sur cette demande, & répondit, qu'étant sur le point de mourir de faim, & d'abattement, il ne voyoit pas à quoi lui pouvoit servir ce droit; & ainsi aveuglé par sa convoitise, il ceda par un serment solennel sa primogeniture, dont il se mit peu en peine, pourvu qu'il satisfit sa gourmandise: *Abiti, parvipendens quod primogenita vendidisset.* Ce fut ainsi qu'Esau, à qui Saint Paul donne avec tant de raison, le nom de *profane*, fit plus d'état d'une nourriture vile, que de la chose du monde qu'il devoit le plus avoir à cœur. Il préfera une satisfaction legere à toutes les benedictions qu'il devoit attendre un jour de son Pere, & vendit pour un rien, ce qu'il devoit conserver aux dépens même de sa vie.

L'intemperance d'Esau, qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

Genes. 25.

Ibidem.

Ad Hebr. 12.

Je ne puis parler du vice de l'intemperance, & des crimes auxquels il nous porte, que je ne me souviens du peuple d'Israël; lequel, comme il est rapporté dans l'Exode, étant dans le desert, un jour après avoir bu & mangé par excès, se leva pour aller sacrifier à un veau d'or: *Sedit populus manducare, & bibere, & surrexerunt ludere.* Et ce qui est encore plus étonnant, comme si cette impiété n'eût été rien à leur sentiment, ils s'imaginoient qu'ils solâtroient, & non pas qu'ils commettoient une abominable idolâtrie: *Et surrexerunt ludere.* Ah! quel jeu! & combien déplût-il à la souveraine Majesté de Dieu, qui prit en même temps dessein d'exterminer ce peuple infidele, & il l'eût exécuté, si Moïse par sa mansuetude ordinaire ne s'y fût opposé. Que l'issue même en fut funeste à ce peuple, puisque pour appaiser la colere du Ciel, il fallut immoler la vie de vingt-trois mille personnes complices de cette impiété, après leur avoir fait boire le sujet de leur crime, réduit qu'il

L'idolâtrie des Juifs fut un effet de leur intemperance.

Exod. 32.

qu'il fut en poussiere par Moïse, & détrempé dans l'eau. Voilà l'excès où en viennent les personnes intemperantes, qui font un Dieu de leur ventre, comme parle l'Apôtre.

Le même peuple Juif s'est souvent attiré la colere de Dieu par son intemperance, & ce seroit une chose infinie d'en rapporter tous les exemples de l'Ecriture. Mais en voici un que l'on ne peut ômettre sans retrancher un des plus beaux ornemens de ce sujet. Ce fut lorsque ce peuple dégoûté de la manne, qui renfermoit le goût de toutes les autres viandes, commença à murmurer, & demanda par une convoitise déréglée, d'être nourri des chairs des animaux. Dieu condescendit à leur desir déréglé; mais ce fut pour leur malheur. Il fit pleuvoir dans tout le camp, une si grande multitude de caillès, que la terre en fut couverte; & ce peuple avide, occupé pendant un jour & une nuit, à ramasser ces oiseaux, qu'il fit sécher, & en fit provision pour plus d'un mois. Mais Dieu après l'avoir convaincu de sa puissance par ce nouveau prodige, lui fit sentir les effets de sa justice par une terrible punition. Car, comme dit l'Ecriture, il avoit encore cette chair dans la bouche, que la fureur s'alluma contre ces intemperans murmurateurs. Un feu effroyable s'alluma au milieu du camp, & en consuma une grande partie, pour punir le feu de leur convoitise déréglée; & le lieu où ces malheureux furent entelés, fut appelé les sepulchres de la concupiscence, pour être un monument éternel à la posterité des châtimens dont Dieu a coutume de punir les intemperans.

Nos premiers Peres devinrent criminels par l'intemperance. Noé s'enivra par mégarde, & incontinent après s'étant endormi, il parut nud, & dans une posture indécente, exposé à la raillerie d'un de ses enfans. Loth se laissa enyvrer par ses propres filles, & tomba ensuite, sans sçavoir ce qu'il faisoit, dans le plus horrible de tous les incestes. Sodome ne monta au comble des iniquitez, que par l'abondance des choses nécessaires à la vie, & par l'usage qu'elle en fit. Holophernes étant yvre, fut tué par une femme qui lui coupa la tête avec l'épée même dont il menaçoit le peuple de Dieu. Baltazar Roi de Babylone, dans un festin magnifique, où il avoit invité ses femmes, ses concubines, & tous les principaux Seigneurs de la Cour, beuvant avec eux dans les sacrez vases, que Nabuchodonosor avoit enlevés de Jerusalem, vit une main qui écrivoit en caracteres mysterieux l'arrêt de sa mort, lequel fut exécuté peu d'heures après. Ce fut dans un festin qu'Herode commanda qu'on lui apportât la tête du grand Saint Jean-Baptiste.

Le Sauveur du monde pendant qu'il a vécu sur la terre, a bû & mangé comme les autres hommes; il a même voulu assister aux nocés & aux festins, pour nous montrer par son exemple, dit Saint Augustin, qu'il n'y avoit en cela que l'excès & la sensualité qui fût blâmable, & que la sobriété devoit regner aussi bien dans nos repas que dans nos abstinences. Il a donné pour regle, qu'il falloit prendre ce qu'on nous donnoit, & manger ce qui nous étoit servi; pour nous apprendre que c'étoit l'ordre de la Providence, & non pas notre goût & notre appetit qui devoit faire

le choix de nos viandes. Et lorsqu'il fut conduit dans le desert par le Saint Esprit pour y être tenté par le demon, il permit que la premiere attaque que cet ennemi lui livra, fût sur la temperance; pour montrer que le premier combat que nous avons à soutenir dans le service de Dieu, & le premier vice que nous avons à vaincre, est la gourmandise & la sensualité.

Qui n'apprehendera le triste sort de ce Riche malheureux, dont il est parlé dans l'Evangile: *Homo quidam erat dives, & epulabatur quotidie splendide.* Je sçai bien que ce ne fut pas seulement sur la bonne chere qu'il faisoit, que l'Evangile lui fait son procès, & que son insensibilité pour le pauvre Lazare, à qui il refusoit les miettes de sa table, fut le principal sujet de sa condamnation. Mais aussi on ne peut ignorer que l'intemperance qui porte les hommes à ces profusions criminelles, est ordinairement la cause de cette cruelle avarice, qui fait fermer les yeux & le cœur aux miseres des pauvres; & que cette intemperance dans le boire & le manger, cette délicatesse & cette recherche des mets & des vins délicieux, ne soit punie dans l'autre vie, d'un supplice particulier, comme nous voyons dans ce mauvais Riche, qui demande depuis près de deux mille ans une goutte d'eau, & qui ne l'a pû encore obtenir. Il a peché en se gorgeant de viandes & de vin; c'est la raison qu'il soit tourmenté par une soif brûlante: & qu'autant qu'il a goûté de delices, il recoive autant de châtimens: *Quantum in deliciis fuit, tantum date illi tormentum.*

Quelle severe que soit la Loi du Christianisme, & quelque guerre qu'elle declare à l'intemperance, elle n'a jamais défendu aux Chrétiens l'usage des festins, ni de vivre quelquefois en compagnie. Et même elle est si peu ennemie de ces fetes & de ces réjouissances, que dans les premiers siècles elle en permettoit l'usage dans les lieux les plus saints, & devant les autels. C'étoit à la sortie de la participation du Corps & du Sang du Sauveur; c'étoit là où Dieu se declaroit leur Pere, en les recevant tous à sa table; c'étoit là où ils marquoient être les Enfans, en mangeant ensemble comme freres en presence de Dieu. Si depuis cette coutume a été abolie, cela marque bien qu'il s'y étoit glissé quelques desordres avec le temps; mais elle ne porte aucune défense de s'assembler quelquefois pour se réjouir. Mais pour sçavoir combien les premiers Chrétiens avoient à cœur la temperance, la modestie & l'honnêteté dans leurs festins, qu'ils appelloient des agapes, c'est-à-dire, des festins de dilection & de charité; voici ce qu'en dit Minutius Felix, l'un des premiers Auteurs Chrétiens: *Convivia non tantum pudica colimus, sed etiam sobria; nec enim indulgemus epulis, aut convivium mero ducimus, sed gravitate hilaritatem temperamus, casto sermone, corpore castiore.* Nous ne sommes pas seulement honnêtes & modestes dans nos festins; mais nous y sommes encore sobres. Nous ne faisons pas bonne chere, nous ne prolongeons pas le festin à force de boire; mais nous mêlons la gravité avec la gayeté; notre entretien étant chaste, & notre corps encore plus. Et Tertullien en dit autant dans son Apologetique.

La destinée & la punition du mauvais Riche, est bien capable de détourner les hommes de l'intemperance, s'ils y faisoient reflexion. Luc. 16.

Apo. 18.

L'usage des festins dans la primitive Eglise. 1. ad Cor. 6. 11.

Minutius Felix in Octavio,

Tertull. in Apolog. 6. 39.

Punition de l'intemperance des mêmes Israélites pour avoir préféré de la chair à la manne.

Ramas d'exemples des châtimens de l'intemperance, & des malheurs qu'elle a causés à ceux qui s'y sont laissés aller.

L'exemple que le Fils de Dieu a donné aux hommes de la temperance. Aug. lib. 3. de doct. Christ. 6. 12.

Applications de quelques passages de l'Écriture à ce sujet.

L'intemperance porte les hommes à l'oubli de Dieu, & à se revolter contre lui.

Incrassatus est dilectus, & recalcitravit. Deuter. 32. Comme il n'y a rien qui rende l'ame plus capable des choses de Dieu que la temperance, ni qui rende l'esprit plus prompt à tout ce qui est de son service, comme le marque l'Écriture; de même il n'y a rien qui éloigne davantage l'ame de tous les devoirs de la Religion, que le vice contraire qui rend l'homme tout charnel: *Incrassatus est dilectus, & recalcitravit.* Israël, mon bien-aimé, s'est engraislé par l'abondance & la bonne chère: & au lieu que dans la nécessité il avoit recours à moi, & m'adoroit comme son Dieu; l'abondance & l'excès l'a porté à se revolter contre mes ordres, & à faire comme un cheval qui ruë du pied contre celui qui l'a nourri: *Incrassatus, impinguatus, dilatatus, dereliquit Deum factorem suum, & recessit à Deo salutari suo.* S'étant adonné aux excès de bouche, & se voyant dans une abondance de biens, il a abandonné le culte de son Dieu qui l'avoit créé, & s'est retiré du service de celui qui a fait tant de merveilles pour le tirer de la captivité de l'Égypte.

Comme les personnes de bonne chère font leur Dieu de leur ventre. *Ad Rom. 16.*

Aug. in Psal. 77.

Quorum Deus venter est. Ad Philipp. 3. Cette parole de Saint Paul: *ils font un Dieu de leur ventre*, est terrible pour ceux qui aiment la bonne chère, & dont ce même Apôtre dit ailleurs: *Ces personnes ne servent pas Dieu, mais leur ventre.* On adore son ventre comme un Dieu, quand on fait pour lui ce que les Saints font pour Dieu; quand on en est l'esclave; quand on n'a point d'autre vûë que de le contenter; quand on n'aime que lui, & qu'on le préfère à toutes choses, selon cette parole de S. Augustin: *On n'adore que ce que l'on aime.* Tout ce que nous aimons, devient comme notre Dieu, & nous y mettons notre repos. Les avarés font un Dieu de leur argent; les ambitieux de l'honneur. La passion dominante de chacun devient son Dieu, qu'il sert en lui sacrifiant tous ses desirs, ses soins, son estime. Par cette raison, le ventre est donc l'idole de ceux qui sont plongés dans le plaisir de la bonne chère, qui au lieu de rendre leur corps spirituel par l'abstinence & la mortification, rendent au contraire leur ame toute charnelle.

Il y a des gens qui mettent leur gloire à faire bonne chère, & à se voir bien boire.

Et gloria in confusione ipsorum. Ibidem, ad Philipp. 3. Ils mettent leur gloire dans leur confusion. C'est des personnes adonnées aux excès de bouche, & des buveurs de profession qu'il faut entendre ces paroles de l'Apôtre, qu'ils mettent leur gloire en ce qui fait le sujet de leur confusion. Ils tirent vanité de ce qui les devoit faire rougir dès à présent, s'ils avoient quelque sentiment de Religion, & dont ils rougiront certainement quelque jour, ou en ce monde, s'ils se convertissent, ou dans l'autre, s'ils meurent dans l'impenitence. C'est un grand mal de commettre de ces actions honteuses; mais du moins il y a encore sujet d'espérer quand on en rougit. Mais d'en faire gloire, & prétendre se faire valoir par là, c'est le comble de

l'infamie & de l'insensibilité. Saint Chrysostome souhaitoit qu'il y eût peu de personnes en son temps à qui l'on pût faire ce reproche de Saint Paul. Mais nous avons sujet de gémir avec cet Apôtre, sur la honte & l'infamie de nos jours, où nous voyons tant de personnes qui font gloire de leur intemperance, & qui se distinguent par une espèce de bravoure qu'ils mettent à boire, & à vaincre quiconque veut leur disputer la gloire de la victoire dans cet honteux combat, dont le prix est la malédiction que leur donne le Saint Esprit, & l'imprécation qu'il leur fait par la bouche du Sage: *Cui ve? Nonne his qui student calicibus epotandis? Va qui potentes estis ad bibendum.* Malheur à vous, qui n'êtes braves & genereux que quand il faut boire par excès. Hélas (Messieurs) il faut le dire, à la honte de notre siècle, qu'il y a encore aujourd'hui de semblables bravoures, & vous sçavez les termes de ces sortes de combats, dont je n'ai garde de prophétiser la Chaire. Je dis seulement que si les gens de cette profession en font la matière de leur gloire, que ce sera un jour le sujet de leur confusion, & qu'ils s'attireront par là les plus terribles malédictions de Dieu: *Et gloria in confusione ipsorum.*

Sicut in die honeste ambulaveris, non in comestationibus & ebrietatibus, &c. Ad Roman. 13. Les tenebres de l'infidélité sont passées, dit l'Apôtre Saint Paul aux Chrétiens; il faut donc maintenant quitter les œuvres de tenebres. Et si vous lui demandez quelles sont ces œuvres de tenebres, il les marque par ces paroles: *Non in comestationibus & ebrietatibus.* C'est-à-dire, qu'on ne vous doit plus voir dans ces assemblées de débauche; mais mener une vie conforme à votre profession. Et Saint Pierre tient le même langage à ceux qui s'étoient nouvellement convertis du Paganisme, & avoient embrassé la Foi: *Sufficit præteritum tempus ad voluntatem gentium consummandam his, qui ambulaverunt in luxuriis, violentiis, comestationibus, potationibus.* Ce n'est plus le temps de vivre comme les Payens, ni de continuer la vie que vous meniez, lors que vous étiez parmi eux, dans les festins & dans les excès qui leur sont ordinaires; mais il ne faut plus penser qu'à mener une vie sobre, & digne d'un Chrétien; & c'est par là qu'on doit commencer pour faire une sincère conversion.

De necessitatibus meis erue me. Psalm. 24. C'est le saint Roi Prophète qui demandoit à Dieu d'être délivré de la sujétion, où les besoins de cette vie le réduisoient, de boire, de manger, de prendre son repas, &c. C'est le sens que Saint Bernard donne à ces paroles: *Mon Dieu, délivrez-moi de ce joug, & de la servitude qui m'oblige à subvenir à ces besoins.* Car, dit ce Pere, lequel fait à Dieu la même prière: *J'experimente souvent, que voulant satisfaire aux besoins de la nature, je contente mon appetit; & sous prétexte de nécessité je tombe dans le piège de la volupté.*

Prov. 23. *Isaïa 5.*

C'est par quitter les excès de bouche, & par mener une vie plus sobre qu'il faut commencer à se convertir.

1. Pet. c. 4.

Sous prétexte de nécessité, souvent on satisfait la cupidité & son appetit. *Bernard. l. de Conscient.*

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

Fieri potest ut sapiens pretiosissimo utatur cibo, sine vitio cupiditatis, insipiens autem, scædissimâ gula flammâ in vilissimum exardescat. **I**L se peut bien faire que le sage se fasse servir les mets les plus précieux, sans se laisser aller à la cupidité; mais l'insensé s'abandonne aux excès de bou-

Augustinus, lib. 5. de Doctr. Christiana.

Quod saluti satis est, delectationi parum est. Idem, l. 10. Confession. c. 32.

Si & te, & alium inebriaveris, habebis hominem amicum, habebis Deum inimicum. Idem, Serm. 230. de Tempore.

Ebrius confundit naturam, amittit gratiam, perdit gloriam, invenit damnationem aeternam. Idem, ad sacras Virgines.

Fugiamus ebrietatem, ne in crimen luxuria incurramus. Idem, vel alius Author, l. de salutar. docum. c. 37.

Quis est qui non rapiatur aliquantulum extra metas necessitatis? Certè ego non sum, quia homo peccator sum. Idem, l. 10. Confess. c. 32.

Malè domina servitur gula, que semper expetit, nunquam expletur. Ambrosius, in Serm. de Jejunio.

Quid miserabilius ventre? hodie suscipit, cras exigit; cum impletus fuerit, disputatur de continentia; cum digesserit, vale virtutibus dicitur. Idem.

Plurimos gula sua occidit, nullum frugalitas; innumeris vina nocuerunt, nulli parcimonia; plerique inter epulas fudere animas, & mensas proprio repleverunt sanguine. Idem, lib. de Cain & Abel.

Non coquinam, sed carnificinam putes; prelium geri, non prandium; adèc omnia sanguine nant. (Loquitur de apparatu conviviorum.) Idem, ibidem. c. 8. de Elia & Jejun.

Procedente potu longius, contentiones diversa, & magna certamina quis bibendo præcellat. Idem, ibidem.

Agonothetes, illic furor est, stipendium debilitas, victoria præmium culpa. Idem, ibidem.

Rogas (amicos) ad jucunditatem, cogis ad mortem; invitans ad prandium, efferre vis ad sepulchrum; cibos promittis, tormenta irrogas; vina præconas, venena suffundas. Idem, ibidem.

Semper saturitati juncta est lascivia. Hieronymus in Serm. inib.

Esus carniùm & potus vini, ventrisque saturitas seminariùm libidinis est. Idem, l. 2. in Jovinianum.

Et ex vilissimis vitanda est satietas; nihil enim ita obruit animum, ut plenus venter. Idem, ibidem.

Vinum & adolescentia duplex est incendium voluptatis; quid oleum flamma adjicimus? Idem, ad Eustoch. de virginit.

Hac adversus adolescentiam prima demonum arma sunt, (nempe vinum & gula.) Idem, ibid.

In vino luxuria est; ubicumque saturitas & ebrietas, ibi libido dominatur. Idem, Epist. ad Oceanum.

Cor habet in ventre gulosus. Idem, in Matth.

Si quis existimat & abundantiam ciborum portionumque se perfrui, & vacare posse sapientia, hoc est versari in deliciis, & deliciarum vitium non teneri, seipsum decipit. Idem, l. 2. in Jovinianum.

Animus meo estuans, citò desumat in libidinem. Idem, Epist. 83.

Semper epulas comitatur voluptas; nam dum corpus in refectiois delectatione resolvitur, cor ad inane gaudium relaxatur. Greg. l. 2. Moral.

De ventris ingluvie inopia lætitia, scurrilitas, immunditia, multiloquium, hebetudo sensus circa intelligentiam propagatur. Idem, l. 3. Moral.

Voluptas sub necessitate se palliat, ut vix eam perfectus quisque discernat. Idem, in Moral.

Non cibus, sed appetitus in vitio est; unde & lautiores cibos plerumque sine culpa sumimus,

che, dans l'usage même des viandes les plus communes.

Ce qui suffit pour la santé, ne suffit point pour le plaisir.

Si vous enyvrez quelqu'un en vous enyvrant vous-même, cet homme sera votre ami, mais Dieu sera votre ennemi.

L'ivrogne trouble l'ordre de la nature, se prive de la grace, perd la gloire, & trouve sa damnation éternelle.

Evitons l'ivresse, pour éviter l'impudicité.

Qui est celui qui ne va point un peu au-delà des bornes de la nécessité? Certainement ce n'est point moi, qui suis un homme pecheur.

On a bien tort de se rendre esclave de sa bouche, puisqu'elle demande toujours, sans se rassasier jamais.

Qu'y a-t-il de plus misérable que d'être sujet à son ventre? aujourd'hui il reçoit, demain il demande; quand on est rassasié, l'on parle de continence; mais lorsque l'appetit revient, l'on abandonne la vertu.

Les excès de bouche causent la mort à bien des gens; la frugalité n'a fait mourir personne: les débauches de la table ont nui à une infinité de personnes; la tempérance n'a fait mal à qui que ce soit. Plusieurs son morts au milieu des festins, & ont couvert de leur propre sang les tables où ils mangeoient.

Vous ne prendriez point ce lieu pour une cuisine, mais pour une boucherie; vous croiriez qu'on y livre un combat, & non pas qu'on y apprête un repas, tant la terre est abreuvée de sang.

A force de boire il s'élève diverses contestations, & l'on combat avec chaleur, à qui boira le plus.

Dans ces sortes de combats, l'on n'a d'autre Juge que sa fureur; d'autre solde que la foiblesse du corps, & d'autre prix de la victoire, que le crime.

Vous conviez vos amis à un festin, c'est les mener à la mort; vous les invitez à un repas, c'est vouloir les conduire au tombeau; vous leur promettez les mets les plus exquis, c'est les condamner aux tourmens les plus cruels; vous leur présentez du vin, c'est leur verser du poison.

L'impureté est inseparable de la bonne chere.

L'abondance des viandes & du vin, en un mot, la bonne chere, est la source des passions deshonnêtes.

Il faut même prendre garde de se remplir des viandes les plus communes; car rien n'appesantit & n'accable plus l'esprit, que de se rassasier.

Le vin & la jeunesse sont deux flammes de la volupté, pourquoi jettons-nous de l'huile dans le feu?

Les premières armes, que les demons employent contre la jeunesse, sont le vin & la bonne chere.

L'excès du vin allume le feu de la volupté, & l'impudicité domine toujours dans l'ivresse.

L'intemperant ne pense qu'à assouvir son ventre.

Si quelqu'un s' imagine pouvoir tout ensemble jouir des plaisirs de la table, & se rendre docile à la voix de la sagesse, c'est-à-dire, vivre dans les delices, & se défendre des vices d'une vie delicieuse, certainement il s'abuse, & se trompe lui-même.

Un esprit échauffé du vin, n'est pas long-temps sans se foïiller d'impureté.

La volupté accompagne toujours les festins; car tandis que le corps se remplit de viandes delicieuses, le cœur s'abandonne à une vaine joye.

De l'intemperance nait la folle joye, les bouffonneries, l'impureté, le babil, & la stupidité.

La volupté se couvre si bien du voile de la nécessité, que les plus parfaits ont peine à la discerner.

Ce n'est point la nourriture qui fait le crime, c'est l'avidité; de là vient, que d'ordinaire nous usons,

Et abjectiores non sine reatu conscientia degustamus. Idem, l. 30. Moral. c. 17.

Dominante gula vitio, omne quod homines fortiter gerunt, perdunt. Idem, ibidem.

Gula vitio rescisso, multa simul vitia rescantur. Idem, in Reg.

Gula innumera vitiorum agmina ad anima confictum perducit. Idem, ibidem.

Quod necessitatem in edendo excedit, id non alimentum, sed pestis est: satietas malorum omnium origo. Chrysof. Homil. 21. in Matth.

Nihil est gula perniciosius, nihil ignominiosius est; hac obtusum est crassum ingenium, hac carnalem animum reddit, hac cacat intellectum, nec sinit ut quicquam perspiciat. Idem, Homil. 44. in Joannem.

Ubi regnat ebrietas, ratio exulat, intellectus obtunditur, consilia deviant, iudicia subvertuntur. Chrysof. in quodam Sermone.

Omnibus in locis cibus qui sit ad victum necessarius solerti ratione inquirendus, condimentorumque elaborata blanditia, et voluptatis illecebra repudianda. Basil. de vera virginit.

Gula vitium non in escarum copia natura sue vim exercere novit, sed in voluptate atque gustata. Idem, Sermon de Abdicat.

Non sola crapula vini mentem inebriare consuevit, verum etiam cunctarum escarum varietas. Cassianus in Institut. Monast.

Primum nobis calcanda est gula concupiscentia. Idem, ibidem, l. 5. c. 14.

Sicut omnes carnales cupiditates per abstinentiam rescantur, ita omnes anime virtutes edacitatis vitio destruantur. Idorus de summo bono.

Nemo potest virtutum perfectionem attingere, nisi prius ventris edomuerit ingluviem. Idem, lib. 1. cap. 42.

Plerisque laus est multum bibere, et non inebriari; audiant ii adversum se dicentem Prophetam: va qui potentes estis ad bibendum vinum, et viri fortes ad miscendam ebrietatem. Idem, lib. 2. cap. 43.

Quid infelicis ebrietatis dominatu? ventri ultra capacitatem insundere, sensui rationem adimere, non loqui, non meminisse, non stare, et mortem quamdam natura incolumi imperare? Hilarius in Psalm. 125.

Monstrum haberetur libido sine gula. Tertullianus.

Divitia edacitatis abnormitati deserviunt. Idem.

Appendices gula lascivia atque luxuria. Idem, c. ultimo de Jeuniis adv. Pischic.

Fiunt abundantia ciborum fomenta vitiorum. Idorus.

Non sufficit gula, quod sufficit natura. S. Leo. Sermon. 12. Quadrag.

Ebrietas est blandus demon, dulce venenum, quam qui habet, seipsum non habet; quam qui facit, peccatum non facit, sed ipse totus est peccatum. August. in quodam Sermon.

Plures occidit gula quam gladius.

Quorum mens cum carne impinguata est. Cassianus de spiritu Galtrimarg.

sans crime, des mets les plus exquis, & que nous pouvons pecher en mangeant des viandes les plus communes.

Lorsque le vice de l'intemperance domine, tout ce que l'on fait de grand, devient inutile.

Otez l'intemperance, vous coupez racine à une infinité de vices.

L'intemperance entraîne un nombre infini de vices, qui font la guerre à l'ame.

Ce qui passe, dans les repas, les bornes de la necessité, n'est plus un aliment, mais un poison: la satieté est la source de tous les maux.

Il n'est rien de plus pernicieux, ni de plus honteux que la gourmandise; elle appesantit l'esprit, elle rend l'ame charnelle, elle avugle l'entendement & l'empêche de rien voir.

L'ivresse bannit la raison, émouffe la pointe de l'esprit, renverse le jugement, & fait prendre de mauvais partis.

Il faut chercher, par raison, la nourriture qui est nécessaire à la vie, & bannir de même les délicatesses étudiées des assaisonnemens, qui font autant d'amorces de la volupté.

L'intemperance ne paroît point dans l'abondance des mets; mais dans la volupté & le goût.

Ce n'est pas seulement l'excès du vin qui enivre; mais encore la variété des mets.

Nous devons commencer par mettre un frein à notre intemperance.

Comme par l'abstinence on coupe racine aux cupiditez charnelles, de même on détruit, par l'intemperance, toutes les vertus de l'ame.

Personne ne peut parvenir à la perfection de la vertu, qu'il n'ait auparavant reprimé sa gourmandise.

La plupart se font un honneur de boire beaucoup sans s'enivrer; qu'ils entendent leur condamnation de la bouche du Prophete: malheur à vous qui faites consister votre force à bien boire, & qui mettez votre gloire à vous enivrer.

Qu'y a-t-il de plus funeste que de se laisser dominer par la passion de boire, d'en prendre plus qu'on n'en peut porter, de se priver des lumieres de la raison, de se mettre hors d'état de parler, de se souvenir, de se tenir debout, & de se reduire, quoi qu'en bonne santé, à une espece de mort?

Sans l'intemperance, l'impudicité passeroit pour un monstre.

Les richesses & l'intemperance servent aux crimes les plus énormes.

La luxure & la dissolution est une suite de la gourmandise.

L'abondance des mets fomenté les vices.

Ce qui suffit à la nature, ne suffit point à la gourmandise.

L'ivresse est un demon flateur, un doux poison; quiconque en est dominé, n'est point maître de lui-même; il ne commet pas seulement un péché, lors qu'il s'enivre, mais il n'est lui-même que péché.

L'intemperance cause plus de morts que la guerre.

Leur esprit s'est appesanti à mesure que leur corps s'est engraislé.

PARAGRAPHE CINQUIEME.

Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

Définition de l'intemperance ou de la gourmandise. S. Thom. 2. 2. qu. 148. a. 1.

L'Intemperance, ou la gourmandise est une passion déreglée qu'on a pour le boire ou pour le manger. On peche contre la temperance, ou bien en mangeant des viandes défendus, ou les prenant avec excés, ou y cherchant trop de délicatesse, ou s'y laissant trop aller au plaisir. La raison est, que le plaisir qui se trouve dans le boire & dans le

manger, est un moyen, & on en fait la fin; c'est un remede à notre foiblesse, & on en fait un attrait du péché, ou une amorce à la concupisence. La necessité & la raison doivent être la regle du manger & du boire; mais du necessaire on passe au plaisir, & du plaisir à l'excés. On passe les bornes de la raison; on se sert même du boire & du manger, ou

ou pour l'affoiblir, ou pour la perdre; & par les mêmes choses qui sont faites pour entretenir la vie & la santé du corps, l'on procure la mort, & souvent celle de l'ame.

La gourmandise & l'ivrognerie sont les deux especes de l'intemperance.

Comme la sobriété consiste dans la moderation du boire & du manger, elle a deux vices à combattre; sçavoir, l'ivrognerie, & la gourmandise. Ensuite l'intemperance, laquelle lui est opposée, a deux especes qui sont la matiere du dereglement qui se trouve dans ce vice; & par consequent deux pechez differens contre la sobriété: sçavoir, la gourmandise qui regarde particulièrement le manger; & l'ivrognerie, qui consiste proprement dans l'excès qu'on fait ordinairement du vin, ou de quelque autre liqueur qui peut enyvrer. De sorte que l'intemperance est un terme commun à tous les deux; aussi le peut-on employer indifferemment pour signifier l'un & l'autre.

Quand l'intemperance dans le boire & le manger est peché mortel ou seulement veniel.

L'intemperance est quelquefois un peché mortel; sçavoir, lorsqu'il arrive que le plaisir, qu'on goûte au boire & au manger, nous porte au mépris des loix de Dieu, ou qu'il nous fait contrevénir au précepte de l'Eglise en matiere notable; ou que pour ce plaisir nous sommes en telle disposition, que nous serions prêts de violer les loix de Dieu en matiere aussi considerable, plutôt que de manquer à satisfaire ce plaisir, & l'appetit desordonné du boire & du manger. Cette intemperance n'est quelquefois que peché veniel; sçavoir, lorsqu'elle nous fait manquer dans les choses ordonnées à notre fin, qui est Dieu, sans néanmoins que pour satisfaire ce plaisir, on voulût faire aucune chose au mépris de Dieu & de ses Loix. C'est ce qu'enseigne S. Thomas, en considerant ce vice dans l'habitude ou dans la disposition de celui qui y est sujet. Pour ce qui est des actes qui sont contre la temperance, voici ce que les Docteurs & les Casuistes les plus celebres mettent au nombre des pechez grièfs & mortels en cette matiere. 1°. Quoi que les festins & les réjouissances entre les amis & les proches soient permis en certaines occasions; cependant on peche mortellement si on se remplit tellement de viandes & de boisson, qu'on interesse notablement sa santé. 2°. Lorsque par là on se rend incapable de s'acquitter des devoirs de son emploi, & des fonctions auxquelles on est indispensablement obligé. 3°. Si ces débauches & ces excès de boire & de manger sont si frequens, qu'on se fasse un Dieu de son ventre, comme parle l'Apôtre; qu'on ne pense à autre chose; qu'on n'ait point d'autre soin, d'autre but, ni d'autre fin. 4°. Quand on viole pour satisfaire son appetit deregulé les jeûnes de l'Eglise. 5°. Lorsqu'on prend du vin jusqu'à s'enyvrer, & à perdre la raison, ou qu'on s'expose au danger de la perdre pour satisfaire son plaisir. 6°. Lorsqu'on contribue à enyvrer les autres, en les excitant & forçant à boire; ce qui se fait assez ordinairement. 7°. Si l'on prevoit qu'en mangeant ou buvant par excès, on tombera en quelque peché deshonnête, qui est une suite de l'intemperance.

Manger un peu trop, & passer la juste regle de la nourriture, n'est pas toujours

Comme le propre de l'intemperance & de la gourmandise, est de passer avec connoissance, & par un appetit desordonné la regle & la juste mesure du boire & du manger, celui qui mange ou qui boit plus qu'il ne faut, non par cet appetit deregulé, mais parce qu'il croit & qu'il est persuadé que la quantité de

l'aliment dont il fait usage lui est nécessaire pour la santé, ou pour avoir les forces nécessaires, afin de s'acquitter de son emploi, peut bien être dans l'illusion, ou pecher par ignorance; mais non pas par gourmandise. De même ce n'est pas toujours la delicatessé des mets qui fait le peché, mais la cupidité & l'appetit deregulé avec lequel on s'y porte.

contre la temperance.

Comme on peut pecher en plusieurs manieres contre la temperance, en voici les principales qu'on doit éviter, pour se comporter en Chrétien dans une action basse de sa nature, mais à laquelle nous sommes nécessairement assujettis. 1°. Boire ou manger sans qu'on en ait besoin, ou plus que la necessité ne permet, en excédant la quantité suffisante pour la nourriture ordinaire, qui est le peché que le Prophete Ezechiel attribue aux habitans de Sodome: *Hac fuit iniquitas Sodome, saturitas panis & abundantia.* 2°. Manger avec trop d'avidité & de précipitation, quoi qu'on ne mangé que des viandes communes & grossieres; sur quoi il faut remarquer avec Saint Augustin, qu'il n'y a point de mets si delicat, dont on ne puisse manger avec sobriété, quand il nous est servi selon l'ordre & la bienséance de notre état, & des autres circonstances; mais reciproquement qu'il n'y en a point de si grossiers & de si mal apprêtez, qu'on ne puisse manger avec gourmandise, comme Esau qui pour se fouler de lentilles vendit son droit d'aînesse. 3°. En mangeant hors du temps des repas sans raison & sans necessité. 4°. En recherchant des vins trop exquis, & des viandes trop delicates, comme fit le peuple d'Israël, lorsqu'il se lassa de la manne dans le desert. 5°. Penfer trop au manger & au boire, s'en entretenir souvent, se vanter d'avoir fait bonne chere, se plaindre & murmurer lorsque les viandes sont mal assaisonnées, comme si l'on étoit l'esclave de son ventre, ou comme si on faisoit du boire & du manger une partie de sa beatitude.

Les principaux actes d'intemperance.

Ezechiel. 16.

Lib. 10. Confess. 31.

Les effets que produit l'intemperance, & les suites ordinaires de ce vice, ne sont pas les moindres motifs qui obligent à l'éviter. Ces suites & ces effets, que l'experience nous rend bien sensibles, consistent en ce que; 1°. L'intemperance altere la santé, & cause quantité de maladies. Ce qui a fait dire à l'Ecclesiastique: *Que dans l'excès du boire & du manger se rencontrent les infirmités.* C'est même le sentiment des Medecins, que la plupart des maladies viennent de repletion. Ainsi il ne faut pas s'étonner que tant de personnes se plaignent de leurs infirmités, en accordant à leur appetit tout ce qu'il desire, & en chargeant leur estomac de viandes, dont l'indigestion est cause de leurs maladies. C'est donc avec raison que tout le monde avoué que l'intemperance avance la mort, & que l'on dit que la gourmandise en a plus tué que l'épée: *Plures occidit gula quam gladius.* 2°. Le second effet de ce vice, est qu'il ruine les familles; car pour entretenir une bonne table, & faire tous les jours bonne chere, il faut faire ordinairement plus de dépense, qu'on n'a de bien, & de revenu; de maniere que les fonds étant bientôt épuisés, on tombe dans une honteuse indigence. Ce qui a fait dire au Sage, que celui qui se plaît à faire des festins tombera dans la pauvreté, & que celui qui aime le vin & les bonnes viandes ne sera jamais

Le tort qu'on se fait à soi-même par la gourmandise.

Eccli. 37.

Prov. 21.

riché. 3°. Le troisième effet, que l'expérience ne justifie que trop, est que l'intemperance abrutit l'esprit, & rend une personne incapable des plus honnêtes occupations, & inhabile à toutes les fonctions de la vie civile, puisqu'elle abandonne jusques à ses propres affaires, & que ne prenant aucun soin de sa famille, tout y est en confusion: de là vient que les gens de ce caractère sont ordinairement décriez, & dans un mépris universel comme n'étant propres à rien.

Les vices qui naissent de l'intemperance, & les pechez dont elle est la cause.

Les saints Peres conviennent que l'intemperance est non seulement un grand vice, mais encore la source d'une infinité d'autres, soit qu'elle y porte naturellement, soit qu'ils naissent d'elle, ou qu'elle serve à les entretenir. Aussi est-elle un des vices capitaux, dont nous avons déjà rapporté les espèces, que Saint Thomas après Saint Gregoire appelle les filles de la gourmandise; mais outre cela voici les vices qui l'accompagnent, & dont elle est la cause. 1°. La vaine joye qui se fait remarquer par les bouffonneries, les ris excessifs, les immodesties, les paroles libres & indécentes. 2°. Contre le prochain, les railleries piquantes, les emportemens, les médisances, les injures, les querelles, où l'on vient quelquefois jusqu'aux meurtres, quand on est échauffé par le vin. 3°. Contre Dieu, les juremens & les blasphèmes, & dans la suite, un oubli entier de Dieu. C'est de quoi Dieu se plaint lui-même par le Prophete Osée: *Ils se sont remplis de viandes, & ils ont élevé leur cœur, & m'ont mis en oubli.* On en vient jusqu'à l'impiété par des railleries sur les choses les plus saintes, on viole les jeûnes, & les ordonnances de l'Eglise par un mépris scandaleux, & enfin on fait un Dieu de son ventre, comme parle Saint Paul, & l'on mène une vie de Payen. 4°. Contre soi-même. De l'intemperance naît la luxure & l'impureté, qui ont avec elle une telle liaison, que Tertullien assure, que la luxure sans la gourmandise est une espèce de monstre. De tout ceci Saint Thomas conclut que, quoi que l'intemperance en elle-même ne soit pas le plus grand de tous les pechez, elle est un des plus grands, à raison de ceux qu'elle fait commettre.

Un homme ivre est coupable des pechez qu'il commet dans l'ivresse, quand il les a prévus ou dû prévoir.

Il ne se peut rien de plus exprés, que ce qui est décidé sur ce point dans le chapitre treizième du Concile de Vienne. Les personnes yvres ne sont pas les maîtres, ni de leur corps, ni de leur esprit; mais ils ne laissent pas d'être quelquefois coupables des crimes qu'ils ignorent, & cette ignorance ne les peut pas exempter d'être punis, parce qu'elle est volontaire dans sa cause: le terme de *quelques fois*, ne veut pas dire qu'ils ne sont coupables que de quelques-uns des crimes qu'ils commettent; l'ignorance n'est pas moins volontaire pour un crime que pour l'autre; mais il signifie seulement que ceux qui sont pris de vin, ne s'abandonnent pas toujours à d'autres crimes, quoi qu'ils soient responsables, & qu'ils doivent être punis pour tous les crimes, auxquels ils s'abandonnent en cet état, du moins quand ils ont fait l'expérience de leur foiblesse. Saint Thomas en juge encore avec plus de rigueur: car il croit que l'ivresse rend un homme plus coupable des méchantes actions qu'il fait en cet état, c'est-à-dire, pour ne nous pas éloigner de son sentiment, que celui qui allegueroit l'ivresse pour excuse des fautes qu'il a commises en

2. 2. Qu. 150. a. 4.

cet état, se declareroit plus criminel, parce qu'il se reconnoitroit coupable d'un autre crime. La raison commune est, que l'ignorance & l'inadvertance volontaire ne sont pas excusables.

Il faut avouer qu'un homme n'est pas si coupable la première fois que le vin le fait tomber dans ces desordres, parce qu'il n'a pas encore éprouvé la force du vin, & la foiblesse de sa tête; & c'est par cette raison que Saint Augustin excuse Loth de l'inceste qu'il committit; mais quand l'expérience ne permet plus à un homme de douter de l'un ni de l'autre, je ne doute point que Dieu ne lui impute l'ivresse, & tout ce qu'elle lui fait commettre de criminel. C'est le sentiment de la plus grande partie des Docteurs. Il est vrai, disent-ils, qu'un homme qui a perdu l'esprit, & à qui l'extravagance ne laisse aucun intervalle de raison, ne seroit pas coupable quand il s'emporteroit à faire des actions défendues, parce qu'il ne les a pas prévues, & qu'il n'a pas été en son pouvoir de conserver son bon sens: mais un débauché, ayant pu & dû ne pas perdre la raison, il est coupable des emportemens, des blasphèmes, & des impuretez qu'il commet en cet état.

Ce qu'il faut juger d'un homme qui s'enivre la première fois, & qui n'a pas l'expérience de la force du vin.

Il n'y a point de vice plus honteux, & qui deshonoré davantage l'homme que l'intemperance; puisqu'il l'abaisse, non seulement jusqu'au rang des bêtes, mais en quelque manière au dessous d'elles; parce qu'on se fait par une expérience continuelle que de tous les animaux il n'y a que l'homme adonné à ce vice, qui abuse des biens que Dieu lui a donnez pour la nourriture de son corps. Nous voyons que les bêtes le plus stupides & les plus grossieres ont en ce point plus de moderation que lui, & qu'il n'y a point d'autre créature coupable de ce peché, que l'homme intemperant, comme parle Saint Augustin: *Nulla creatura est culpabilis, sed sola hominis inordinata voracitas.* La nature même nous enseigne, que nous ne vivons pas pour manger, mais que nous mangeons pour vivre, & que de faire de ce soin de pourvoir à la nourriture, sa fin, & la principale occupation de sa vie, c'est pervertir l'ordre établi de Dieu, & se rendre même indigne de vivre.

L'intemperance est un vice qui deshonoré l'homme, & le réduit à la condition des bêtes.

Comme il n'y a point de vertu qui ne soit ordonnée pour détruire quelque vice, il paroît par l'essence & par les devoirs de la temperance, que c'est elle qui doit particulièrement servir à reprimer en nous les excès de la gourmandise; & comme le premier excès de ce vice est de prendre plus d'alimens que la nécessité n'exige, le premier moyen, que la temperance nous donne pour reprimer ce vice brutal, est la sobriété, qui se fait donner à l'indigence de la nature ce qui lui est nécessaire pour la vie & pour la santé du corps, & refuser à la sensualité ce qui n'est que pour le plaisir. L'autre emploi de la temperance est de retrancher & de refuser à l'appetit sensuel les delicatesses superflues, qu'on recherche toujours pour son plaisir, & non pour la nécessité. De manière, que c'est cette vertu qui doit regler nos repas & notre nourriture, selon le conseil du Sage qui nous dit: *Usez comme un homme sobre des alimens qui vous sont presentez: Utere quasi homo frugi bis, quæ tibi apponuntur.*

August. in Joann. 73.

L'intemperance doit être reprimée par la vertu contraire.

Rien ne nous seduit plus finement que l'intemperance; & de toutes les tentations, c'est

Eccli. 37.

L'intemperance est

an vice se-
duisant.

souvent celle à laquelle nous succombons avec plus de facilité. Nous ne voudrions pas offenser Dieu; mais les confins, qui separent les besoins de la nature d'avec les attraits du plaisir, se touchent de si près, que les

plus gens de bien se sentent quelquefois engagez dans les pièges qu'ils n'avoient pas prévus, comme témoigne Saint Augustin en parlant de ce qu'il avoit éprouvé lui-même.

Lib. 10.
Confess. 6.
14.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

L'oppo-
sition de
l'intempe-
rance avec
la sobriété
& l'absti-
nence.

Il est aisé de comprendre que l'intemperance a des effets contraires à la sobriété & à l'abstinence; si l'une chasse le demon, comme dit l'Ecriture, l'autre lui donne une facile entrée; si l'une purifie l'ame & l'éclaire, l'autre l'obscure & l'aveugle; si l'une nous rend semblables au Sauveur, & aux plus grands Saints de l'ancien & du nouveau Testament, l'autre nous rend semblables aux bêtes, & aux demons. Enfin, comme la sobriété & l'abstinence multiplient les vertus chrétiennes, & les conservent dans une ame; la gourmandise, & les excès y font naître tous les vices, & leur y donnent une funeste perpétuité: de là les querelles & les reproches, les injures & les imprécations, les emportemens & les blasphèmes; de là les sacrilèges, & les profanations des choses les plus saintes, les paroles les plus diffamantes, les duels & les meurtres, les vols & les injustices; s'il y a des divisions dans les familles les plus étroitement liées; si la Religion Chrétienne est exposée aux railleries; si le nom de Dieu est outragé; si tous les droits de l'amitié & de l'humanité sont violez, une des principales causes de tous ces desordres, c'est l'ivrognerie qui y porte ceux qui sont sujets à ce vice. *Essais de Sermons, pour le 6. Dimanche après la Pentecôte.*

L'intempe-
rance rend
l'homme
semblable
aux bêtes.

On dit communément qu'un homme intemperant est semblable aux bêtes; & cette seule pensée devoit nous tenir dans la moderation que la raison nous inspire; mais dans le déreglement où l'on vit aujourd'hui, il seroit à souhaiter que les hommes véculent en bêtes; puisqu'elles ont une retenue naturelle, qui fait qu'elles se contentent de ce qui leur est nécessaire, & qu'elles ne tombent dans aucun de ces desordres où s'abandonnent les hommes, qui pour avoir la raison, n'en ont point du tout, & sont sujets à des déreglemens, dont les bêtes mêmes ne sont pas capables. *Le même.*

Ce que la
raison nous
enseigne
sur l'usage
des ali-
mens.

Certes si nous voulons écouter la raison, elle nous donnera tant de lumieres pour nous conduire, que nous ne pourrons jamais nous égarer si nous ne voulons; elle nous enseignera que nous ne vivons pas pour manger, mais que nous mangeons pour vivre: c'est-à-dire, que la nourriture ne nous a été donnée de Dieu, que pour nous conserver la vie, & que nous ne la devons prendre que dans cette vûe & pour cette fin; elle nous dira que quoi que nous devons conserver notre vie & notre santé, néanmoins nous ne devons user des alimens, qui sont les moyens de la conserver, qu'avec une grande moderation, & avec cette mesure & cette reserve, que si nous pouvons obtenir la conservation de la vie & de la santé avec peu de nourriture, nous tenions pour excès d'en prendre davantage. Saint Augustin nous assure qu'il avoit reçu cette leçon de Dieu, qu'il falloit user des alimens comme nous usons des remèdes, puis qu'ils n'ont été infiltrez que pour nous ga-

Tom. III.

rentir de la faim, qui est une véritable maladie, capable de nous causer la mort. *Auteur anonyme.*

Il n'y a point de lieu ni d'occasion, où un homme se fasse mieux connoître qu'à la table; aussi n'en est-il point, où l'on juge plus sûrement & plus véritablement de lui. Autant que la bienséance y est considérée, autant l'incivilité y est-elle reconnue & méprisée. Cette action, pour ainsi dire, porte coup à la reputation de qui que ce soit; parce qu'on use moins de dissimulation, & que toutes nos pensées, nous sollicitent à nous faire paroître tels que nous sommes. La joye qui accompagne ordinairement la bonne chere, nous fait prendre une grande liberté d'agir; le cœur qui s'épanouit, pousse au dehors toutes nos pensées, notre humeur s'y produit sans déguisement, nos sentimens & nos affections, que la prudence avoit caché au fond de notre ame, nous échappent quelquefois avec si peu de retenue, & tant de liberté, que nous faisons autant d'ennemis, que nous y disons de paroles. C'est là où l'on prend la bonne ou la mauvaise idée d'une personne; qu'on juge de sa politesse ou de sa grossièreté; de son esprit, de sa capacité pour les sciences ou pour les affaires, selon les discours qu'on y tient; en un mot, qu'on juge de ses bonnes & de ses mauvaises qualitez. *Tiré du second Tome de la Sainte Famille du P. Cordier, c. 7. §. 3.*

C'est par là
cultivé-
ment à la
table où
l'on recon-
noit l'hu-
meur & la
vertu d'une
personne.

On auroit tort de condamner l'usage des festins, que l'Ecriture autorise, que la charité ordonne, & que la coutume de tous les temps & de toutes les nations a introduit, pour entretenir l'union des familles & des autres societez; mais outre que cet usage pour être louable & permis, ne doit pas être de tous les jours, mais seulement dans de certaines occasions que la bienséance & la coutume prescrit; il est de plus nécessaire d'y apporter une juste moderation, en sorte que si l'on y fait paroître sa liberalité, l'intemperance en soit tout-à-fait bannie; mais aujourd'hui, on en est venu à un si prodigieux excès, que quand on traite les amis on fait apprêter & servir autant de viandes, que si on ne devoit plus manger qu'une fois, & avec une si somptueuse variété de mets, qu'il semble qu'on veuille forcer les conviez à en prendre plus qu'ils ne peuvent, & à violer toutes les loix de la sobriété. On employe pour flater le goût mille gens, dont l'unique occupation est de dépeupler les mers & les forêts. On dévance, & on renverse même les saisons pour avoir des fruits & des legumes, qu'on ne trouve bons, que parce qu'ils sont excessivement chers, & on ne s'en dégoûte, lorsqu'ils sont dans leur bonté, que parce que tout le monde en mange. On se fait un art d'irriter l'appetit & la gourmandise, & il y a plus de métiers maintenant pour la bouche, que pour toutes les autres choses nécessaires à la vie. Or que peut-on penser, je vous prie, de ces excès? Sinon que l'in-

L'abus & la
profusion
qui s'est
introduite
dans les
festins.

temperance est de tous les vices celui qui regne aujourd'hui le plus dans le monde? Quel nom doit-on donner à ces tables si bien servies, à ces mets, à ces entremets, à ces différens ragoûts, & à toutes ces friandises, à ces services multipliez & ordonnez avec tant d'art & de methode? Si ce ne sont autant de pièges tendus à la temperance, autant d'artifices pour la surprendre, & autant d'attraits pour irriter la cupidité. Cette somptuosité, cette délicatesse, cette profusion, ces excès, en un mot, se peuvent-ils justifier dans une Religion qui a aboli ceux du Paganisme en cette maniere, qui commande la mortification, & qui ne recommande rien tant que l'abstinence, la sobriété, & le retranchement de tout ce qui a l'air de luxe, & de somptuosité? Certes si l'on compare aujourd'hui ce qui se pratique parmi les Chrétiens, peut-on croire qu'ils soient différens des Payens les plus déreglez? Leurs débauches mêmes en ce point ne sont-elles pas d'autant plus outrées & plus criminelles, que leur sensualité a plus raffiné sur l'assaisonnement des viandes, qu'on a inventé & apporté des extrémitez du monde des délicateses qui étoient inconnues aussi-bien que les païs d'où elles viennent, & que l'art, qui perfectionne toutes choses, ne s'est jamais appliqué avec plus d'étude à trouver les moyens de contenir la gourmandise & la sensualité? *Recueilli de divers Auteurs.*

Il faut garder la temperance dans les festins mêmes.

Mais quoi! pourra dire quelqu'un, faut-il proscrire l'usage des festins si sagement établi, sous prétexte que plusieurs en abusent, & y commettent des excès que tout le monde condamne? Non, Chrétiens; je ne les proscriis point, j'en blâme seulement l'excès, le trop frequent usage, & l'intemperance où l'on se laisse aller sous prétexte d'une réjouissance honnête & permise. Que si votre état, votre charge, ou votre qualité ne souffrent pas que vous vous en dispensiez quelquefois, gardez-y l'ordre, la mesure, l'honnêteté, & la temperance, que les Anciens mêmes prescrirent qu'il y faut garder. Souvenez-vous que vous êtes homme & Chrétien; comme homme, la nature vous recommande la sobriété, & la grace vous l'ordonne comme Chrétien; sur tout ne tombez pas dans le vice, qui depuis quelques années a diffamé notre nation, & que nous avons contracté par le commerce des étrangers, & qui consiste à ces infames & honteuses façons de s'exciter à boire, pour voir enfin, qui sortira victorieux d'un combat, où le plus vil artisan, & le dernier des hommes peut vaincre le plus honnête & le plus considerable d'une ville; l'origine de cette coutume a pu être innocente du temps que l'innocence & la vertu étoient en vogue; & Saint Basile rapporte qu'en ce temps-là, on établissoit des Juges & des Arbitres dans les festins, qui devoient prescrire jusqu'où l'on devoit aller pour remporter le prix; mais aujourd'hui il n'y a point d'autres arbitres qui président à ce combat que l'intemperance même, d'où vient qu'on se porte à des excès, qui devoient faire rougir ceux qui ont tant soit peu de religion & de probité, & que j'aurois honte moi-même de vous représenter. *Le P. Grizel, dans son Avert, Discours sur l'intemperance.*

On garde difficilement la temperance,

Quand on voit une table chargée de mets délicieux, & de vins étrangers les plus exquis, c'est là où la convoitise s'allume, où la

raison s'éteint, & où l'homme raisonnable devient tout abruti: c'est cependant ce qu'on appelle un honnête repas, un dîné bien apprêté. C'est là qu'on s'aveugle sur les devoirs; on voit que la temperance si recommandée dans l'Évangile, & établie dans l'Église en de certains jours, n'est pas capable de borner nos sensualitez, & un grand nombre de plats & différentes liqueurs à peine peuvent-ils contenir notre convoitise. *Sermon manuscrit.*

Nous avons un ennemi domestique, qui est notre corps, accompagné des passions, & des inclinations naturelles, qui nous portent au mal. Le demon nous attaque au dehors, employant tous les artifices qui nous peuvent séduire par le désir ou par la crainte. Or bien loin d'affaiblir le corps qui fournit des armes à cet ennemi de notre salut, nous le fortifions contre nous-mêmes par notre intemperance, nous lui mettons les armes à la main, qui sont les viandes délicates dont nous nous nourrissons: *Tu das stimulos carni tue*, dit Saint Cyrille d'Alexandrie, *tu eam adversus spiritum tuum armas, & potentem facis, cum eam carnis satias & ad omnes illecebras nutris.* Nous serons donc assurément vaincus, succombant aux efforts d'un ennemi, que nous fortifions de ce que nous donnons de trop à notre corps. *M. Maimbourg, Sermon pour le premier Dimanche de Carême.*

L'intemperance fortifie le demon contre nous, dans les tentations qu'il nous livre.

L'homme qui par les lumieres de la foi croit une autre vie que la presente, & l'immortalité de l'ame, se nourrit par necessité & non pas avec sensualité. Et la bête qui vit sans esperance, & qui n'a point d'autre vie que la corporelle & l'animale, se nourrit au contraire avec sensualité. De maniere que l'intemperance est le partage de la bête, parce qu'elle doit mourir, & la sobriété le partage de l'homme, parce qu'il ne doit mourir que pour vivre ensuite éternellement. C'est pourquoi Saint Augustin remarque, que ces libertins, qui disent dans le livre de la Sagesse, & en Hébreu, beuvons & mangeons, couvrons-nous de roses avant qu'elles flétrissent, laissons par tout les marques de notre intemperance; que ces libertins, dis-je, n'étoient remplis de ces sentimens honteux, & qui tiennent de la bête, que parce qu'ils avoient étouffé en eux le sentiment de l'immortalité de l'ame, & le souvenir de l'autre vie. *L'Auteur des Discours Chrétiens, Tome 1. Discours sur les débauches du Carnaval.*

Cyrril. 1. 9. in Lev.

Les personnes données à l'intemperance ou ne croient point une autre vie, ou n'y pensent point.

L'intemperance est la racine de tous les maux; les bonnes nourritures que vous prenez ne servent qu'à redoubler vos chaînes, qu'à reparer votre prison, qu'à donner des forces à votre ennemi. Vous ne pouvez ni boire ni manger sans fortifier un serviteur infidèle, qui nourrit le feu de ses convoitises, du même aliment que vous lui donnez; & à qui le même vin qui éteint la soif, est souvent la matiere d'un embrasement qu'on a de la peine à éteindre. D'où vient que Saint Basile appelle la bonne chere, la fontaine des concupiscences, & dit que ceux qui veulent conserver les vertus, & principalement la pureté, doivent avant toutes choses, reprimer l'incontinence de la bouche, de laquelle, comme d'une source empoisonnée, coulent tous les vices. *Le même, Tome 2. Discours pour le premier Dimanche de Carême.*

L'intemperance est la cause de tous les maux; sentiment de S. Basile sur ce sujet.

S. Basile de Virgin.

L'intemperance dont nous parlons, est un usage déreglé & excessif des alimens que Dieu nous a donnez pour la nourriture de nos corps,

Combien l'intemperance est un péché

honteux & indigne de l'homme.

& pour la conservation de notre vie. Ce qui fait que les personnes qui sont adonnées à ce vice, ne se contentent pas de ce qui suffit raisonnablement pour les nourrir & pour rassasier leur faim, mais qu'elles s'emportent à des excès de boire & de manger, contre la défense expresse du Fils de Dieu, qui nous dit:

Luc. 21.

Attendite vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula & ebrietate. Prenez garde, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par les excès de bouche, & par l'ivrognerie. Ce qui montre qu'il n'y a point de vice plus honteux que celui qui abaisse les hommes, non seulement jusqu'au rang des bêtes, mais même en quelque manière au-dessous, comme fait l'intemperance, ceux qui s'y laissent aller. La brutalité de ce vice ne sauroit être plus grossière, & plus abominable qu'elle l'est, lorsqu'elle fait que des hommes qui doivent être vertueux, & raisonnables, ne sont pas même si modérés que leurs animaux domestiques. Elle les abrute si grossièrement, qu'ils ont incomparablement plus de soin de leur corps que de leur ame, & qu'ils sont voir par leur conduite, qu'à peine croyent-ils qu'ils en ayent une. Elle leur fait oublier Dieu, pour ne penser qu'à se remplir de viandes; elle leur fait fuir la compagnie des honnêtes gens comme des personnes incommodes, pour ne chercher que des compagnons de débauche; elle leur fait perdre l'honneur & la réputation, s'ils en avoient auparavant dans l'esprit de quelques honnêtes gens, & les rend si méprisables qu'on ne les regarde que comme des hommes devenus bêtes. Elle leur fait dissiper tous leurs biens en débauches, & en bonne chère, & les réduit ordinairement à une indigence honteuse, qui ne fait compassion à personne. Enfin, cette intemperance les abrute tellement, qu'elle les rend insensibles à toutes les pertes qu'ils font, de leur ame & de leur salut, de leurs biens & de leur santé, de leur esprit & de leur honneur. *Livre imitulé: Guerre aux vices, 10. Combat.*

L'intemperance est contre la raison.

La nécessité & la raison doivent être la règle du boire & du manger; mais du nécessaire on passe au superflu, & du superflu à l'excès. On passe les bornes de la raison; on se fert même du boire & du manger, ou pour l'affoiblir, ou pour la perdre; & par les choses mêmes qui sont faites pour entretenir la vie du corps, on se procure la mort de l'ame; quel renversement! La raison devoit l'arrêter, & cependant l'homme seul qui la possède, s'y laisse aller; la bête qui en est détituée, n'en est point capable, & ne passe point les bornes de la nécessité. *Le P. Népveu, Tome second de ses Reflexions Morales.*

Quelle est l'indignité de se laisser aller à l'intemperance.

Se laisser aller à l'intemperance, c'est faire, selon le langage de l'Apôtre, de son ventre son Dieu. Quelle divinité! & cependant des hommes non seulement raisonnables, mais Chrétiens, lui sacrifient tous les jours non seulement leurs biens & leur santé; mais encore leur raison, leur conscience, leur salut. Malheureux imitateurs de la gourmandise d'Esau, qui vendit son droit d'aînesse pour un peu de lentilles. Après cela qui peut douter qu'un Chrétien, que sa profession engage à vivre non seulement en homme, c'est-à-dire, selon les règles de la raison; mais encore en Disciple de Jesus-Christ, ne soit obligé d'abhorrer ce vice, & de le combattre de toutes ses forces, puisqu'il attire sur lui tant de malheurs, & qu'il est cause de la ruine

Tome III.

non seulement de son corps, mais de son ame, qu'il assujettit à l'empire de ses plus cruels ennemis? *Le même, en partie.*

Les hommes raisonnables mangent pour fortifier le corps, de peur que sa foiblesse ne se communique même à l'esprit; mais ceux qui sont adonnés à l'intemperance, mangent jusqu'à étouffer l'esprit, & ruiner le corps. Ils ne mangent que pour manger; ce sont des gens dont le corps n'est de nul usage à l'esprit, & au lieu que les Saints se plaignent d'avoir un corps qui fait de la peine à l'esprit, ceux-ci voudroient être destituez de cette ame spirituelle, qui trouble par ses lumières les plaisirs des bêtes qu'ils recherchent. Ils ne mangent pas pour vivre, puisque rien n'est si contraire à la santé que ces excès, ces ragoûts, & cette variété de viandes; rien de si propre à prolonger la vie, & la rendre exempte de maladies qu'une table frugale & réglée. Est-ce que nous sommes les esclaves de notre corps, & que tout doit être sacrifié à cet animal insatiable? On doit prendre les alimens comme on feroit des remèdes; la nécessité doit régler notre inclination à nous délivrer de l'incommode de la faim, & non pas la concupiscence qui nous dresse des embûches dans le plaisir, qui suit comme un serviteur son maître, ce soulagement que nous cherchons dans le boire & le manger. Ainsi nous faisons pour ce seul plaisir, ce que nous devrions faire pour la nécessité. D'où vient que nous cherchons à nous tromper, nous persuadant que nous devons à notre santé ce que nous donnons à la passion de la volupté. *Le P. de la Colombiere, dans ses Reflexions Chrétiennes.*

Il faut avouer que la gourmandise est un péché si general, qu'il est peu de gens, même des plus reglez & des plus justes, qui ne se laissent quelquefois surprendre à ses pièges; il est si aisé de passer du nécessaire au superflu, & de faire pour le plaisir, ce qu'on ne doit faire que pour l'entretien & pour le besoin de la vie, que les plus grands Saints ont appréhendé de s'y tromper en se flatant. C'est ce que Saint Augustin déplore dans ses Confessions. Je suis, dit-il, tous les jours aux prises avec ces sortes de tentations; je sçai que je ne dois prendre les alimens que comme des remèdes; mais quand je veux donner à la nature ce qu'il lui faut, la cupidité me tend des pièges dans ce passage. Ainsi au lieu que je ne devrois manger ni boire que pour la santé, la volupté que j'y trouve jointe, se met de la partie, & le plaisir me fait faire pour lui ce que je crois ne faire que pour le soutien de mes forces. *M. de la Font, dans la suite des Entretiens Ecclesiastiques pour le premier Dimanche de Carême.*

Si les hommes se conduisoient encore par la raison, il suffiroit de les faire appercevoir des desordres de l'intemperance, pour leur en donner de l'horreur; de combien d'ex travagances est capable un homme qui se laisse étourdir par les fumées du vin? quel mépris ne s'attire-t-il point? quels emplois veut-il qu'on lui confie? Mais quels crimes ne commet-il point? Un homme adonné aux excès du vin, dit Saint Basile, est menteur, blasphémateur, cruel, bizarre, opiniâtre, téméraire, irresolu, précipité, lascif, furieux, & capable de commettre les plus grands crimes; il revelera les secrets d'un ami, il se parjurerà, &c. *Auteur anonyme.*

Le but & la fin que se proposent les personnes intempérantes.

Il y a peu de personnes qui ne se laissent quelquefois surprendre au plaisir qu'on goûte dans les viandes.

Les excès dont est capable un homme adonné au vin.

De la delicatelle & la somptuosité des festins.

Sans parler de l'incontinence dont l'intemperance est la cause, je dis que la delicatelle seule, & la somptuosité des repas n'est pres- que jamais sans peché. Pourquoi cela? C'est que la nature contente de peu se trouve sou- vent surchargée par l'abondance des viandes. C'est que la santé se trouve alterée par l'af- faisonnement des ragoûts, inventez pour ré- veiller la faim, & pour faciliter l'intempe- rance. C'est qu'un repas donné est souvent un scandale pour celui qui le reçoit; c'est un engagement de le rendre; c'est un défi à la sobriété de son frere. Alors on se pique d'é- mulation, & souvent plus par vanité que par reconnaissance, on fait plus qu'on ne peut. Enfin, c'est que dans des temps difficiles, les delices au moins doivent être proscrites, & que tout ce que l'on donne à la volupté c'est le dérober à la charité. *Sermon manuscrit du P. François Catrou.*

L'intempe- rance porte à toutes sortes de vices.

L'intemperance, hélas! si commune par- mi les hommes, cette divinité brutale & in- fatiable, qui rend l'homme stupide & sans raison, qui fait les saisons à son gré, qui se rend les éléments tributaires. En effet, qu'est- ce que l'intemperance? C'est une passion capa- ble de jeter l'homme en toutes sortes de des- ordres, en le rendant insensible à ses de- voirs. Elle le conduit au larcin, à l'injustice, à l'impureté. La charité y est offensée, l'es- perance oubliée, & la foi n'y est pas en sû- reté; car ne fut-ce pas au milieu des festins & de la bonne chere que les Israélites forme- rent un Veau d'or? N'est-ce pas ce vice brutal qui a fait perdre des batailles aux Con- querans; qui a fait perdre & tailler en pièces des armées entières, au milieu du sommeil & de la crapule? Regardez ce Corbeau car- nacier, qui au lieu de revenir dans l'Arche, comme la Colombe, s'arrête à la proye des cadavres pourris; c'est une juste image d'un homme que la gourmandise arrête aux vian- des de la terre, qui l'empêchent de s'élever au Ciel de cœur & de pensée. *Auteur anonym.*

Les maux que cette intempe- rance cause à l'homme. Eccl. 37.

L'intemperance avance notre mort, comme l'assure le Texte sacré par ces paroles: *Les excès de bouche ont causé la mort à plusieurs; mais celui qui est temperant prolongera sa vie.* Elle rend les hommes sans aucune compas- sion pour les misères du prochain; c'est ce que nous apprend le Prophete Amos: *Ceux qui beuvoient dans de riches vases, n'avoient au- cune compassion pour les miseres de Joseph.* Nous en avons un exemple dans le mauvais Riche de l'Evangile, qui tenant tous les jours une table magnifiquement couverte, & voyant à sa porte le pauvre Lazare qui mouroit de faim, lui refusoit jusqu'aux miettes de sa ta- ble. Enfin, si nous en croyons Saint Chry- sostome, il n'y a rien de plus honteux que l'intemperance; elle étouffe la vigueur de l'es- prit, elle rend l'ame toute charnelle, elle aveu- gle l'homme en sorte qu'il n'a plus aucune lumiere, ni aucune conduite: de plus n'est- elle pas une source de querelles, de blasphé- mes? En un mot, comme toutes les convoi- tises, dit Saint Ilidore, sont retranchées par l'abstinence, toutes les vertus au contraire sont détruites par l'intemperance. *M. Pean, dans l'esprit du Christianisme. 6. Entretien.*

L'indevo- tion & l'impiecé accompa- gne ordi-

Le vice qui accompagne presque toujours l'intemperance, c'est l'indevotion, & l'in- sensibilité pour les choses de Dieu & du sa- lut. En effet, quel sentiment de pieté & de

religion peut concevoir un cœur qui ne pen- se qu'à la bonne chere, & à contenter son appetit déreglé? S'il y a peché qui porte avec soi un caractère de reprobation, on peut dire que c'est l'intemperance qui con- duit insensiblement à l'Athéisme. Les blas- phèmes & les impietez qui sont ordinaires aux gens de débauche ne sont que les essais, & les premieres démarches qui vont à ce dernier malheur, où ils ne manquent gue- res de se précipiter. Il faut entierement per- dre la créance d'un Dieu, pour en faire un de son ventre, comme parle l'Apôtre, & ce sont deux choses incomparables d'idolâtrer son corps, & d'avoir la foi. Aussi voyons- nous que les gens de ce caractère ont tou- jours en la bouche quelque parole de raille- rie contre les plus saintes pratiques de l'E- glise, & souvent même contre les plus au- gustes mysteres de notre Religion; & ainsi passent leur vie dans un double libertinage de créance & de mœurs. Encore si le temps & les années y apportoient quelque reme- de ou quelque moderation, si après avoir mal vécu, ils pouvoient bien mourir; mais ces personnes tombent ordinairement dans un sens reprové, & l'impenitence finale met le sceau à une vie si déreglée: car outre que cette habitude étant comme passée en na- ture, on ne la quite, & on ne s'en défait gueres qu'avec la vie; nous voyons ou qu'ils sont dans un état qui leur ôte la connoissance & l'aprehension de ce qui suit après la mort; ou dans une stupidité causée par leur intem- perance, qui ne leur permet pas même de penser à leur salut. *Auteur anonyme.*

C'est un devoir & une obligation à un Chrétien de ne pas prodiguer son bien en de folles dépenses, mais de le ménager pour l'en- tretien de sa famille; & l'on ne peut douter que ce ne soit un crime de le dépenser en des débauches, telles que sont celles dont parle

On dépense son bien, & l'on se ruine par l'intempe- rance & la bonne che- re.

Saint Paul: *Non in comestationibus & ebrie- tationibus.* Or l'excès du vin, outre le crime d'intemperance, qui en est l'acte le plus hon- teux & le plus criminel, dissipe les biens de fortune, que Dieu nous oblige de conserver & de ménager avec une prudente économie. C'est le Saint Esprit qui nous l'apprend par la bouche du Sage: *Qui diligit epulas, in egestate erit; qui amat vinum & pingua, non ditabitur.* Celui qui se plaît dans la bonne chere, se verra dans la pauvreté, & celui qui aime le vin & les bons morceaux, ne sera jamais riche. N'avons-nous pas une preuve sensible de cette verité en la personne de l'Enfant prodigue de l'Evangile? Il demanda & obtint par son importunité la portion qu'il pouvoit

Ad Rom. 13. Prov. 21.

esperer dans le partage des biens de son pere: *Da mihi portionem substantie que me contingit.* Son pere la lui accorda; mais qu'elle fut bien- tôt dissipée en débauches, & vous savez en quel état il fut réduit. Combien voyons-nous tous les jours de jeunes gens, à qui leurs pa- rens ont laissé de grands biens, & qui s'a- bandonnant à la débauche, se voyent enfin réduits à la mendicité? Mais ces desordres sont encore moins supportables en ceux qui ont une grande famille, & qui n'ont autre bien que ce qu'ils peuvent gagner par le tra- vail de leurs mains. Vous verrez des arti- fers, & d'autres gens de cette sorte, qui dis- siperont en un jour de fête ce qu'ils auront gagné toute la semaine. C'est ce que dit Saint

Luc. 15.

Ambroise: *Unâ die bibunt multorum dierum la-*

bore. Auteur anonyme.

L'ivrognerie ruine la santé du corps: *Noxia res est saluti corporis ebrietas*, dit encore Saint Ambroise. C'est une source de douleurs, d'incommoditez, & de maladies fâcheuses. Car comment voulez-vous, ajoûte Saint Basile, qu'un corps toujours plein de vin puisse conserver long-temps la santé: *Quomodo corpus multâ plenun potatione, sanum poterit existere?* C'est ce qui ne se peut. Qu'on me donne, dit ce Pere, l'homme le plus fort, & du temperament le plus vigoureux, s'il s'adonne au vin, & à l'ivrognerie, il fera bientôt la proie d'une infinité de maladies: *Brevi tempore multorum evadet prada malorum*. Ajoûtez enfin, que l'ivrognerie abrège les jours, & fait perdre la vie aux plus robustes, & aux personnes de la plus vigoureuse santé. C'est pourquoi Tertullien l'appelle: *Senectus immatura, mors momentanea*; une vieillesse anticipée, une mort ou subite ou précipitée, que ces personnes adonnées au vin se procurent volontairement eux-mêmes. Mais le Saint

Eccl. 37.

Esprit l'avoit dit long-temps avant lui: *Propter crapulam multi obierunt*. Le même.

L'ivrognerie est un grand péché.

L'ivrognerie de sa nature est, disent tous les Docteurs, un péché mortel, qui fait perdre la grace & la raison tout à la fois; c'est pour cela, que S. Augustin l'appelle: *Grande peccatum, criminis portentum*, un grand péché, un monstre de crime, parce qu'en effet, c'est une stupidité brutale, & un prodigieux aveuglement, de vendre comme un autre Esau son droit d'aînesse, l'heritage du Ciel, l'esperance d'un bonheur éternel, pour quelques verres de vin, comme cet insensé vendit les prétentions qu'il avoit sur les biens paternels, pour un peu de lentilles, & pour satisfaire son appetit déréglé; mais Saint Paul le declare expressément, & met le vice de l'ivrognerie au nombre de ceux qui excluent de la possession du Ciel: *Nolite errare*. Ne vous y trompez pas, dit-il, & ne vous flatez pas, comme si c'étoit un péché léger: *Ebriosis regnum Dei non possidebunt*. Il avoit dit dans une autre occasion, que ce Royaume, & le bonheur qui nous y est destiné, ne consistoit pas à boire ni à manger: *Regnum Dei non est esca & potus*. Et ces gens de bonne chere & esclaves de l'intemperance n'y doivent rien prétendre. Le même.

1. ad Cor. 6.

C'est ce qui a fait dire à Saint Jérôme, que celui qui est toujours plein de vin, se porte à des brutalitez honteuses: *Venter vero estuans, despumat in libidinem*; & il confirme cette verité par l'exemple de Loth: *Quem Sodoma non viciis, vina vicerunt*. Quelle chose plus étonnante, que de voir qu'un homme qui s'étoit conservé dans l'innocence au milieu de Sodome, voilà qu'une fois il boit un peu trop de vin, & en même temps il commet un inceste horrible. Le même.

L'ivrognerie porte à l'impureté, & à la luxure.

Ad Eph. 5.

Un homme sujet au vin, dit Saint Chrysostome, n'est propre à rien: car enfin, à quoi se peut-on servir d'un tel homme, sans s'exposer au danger manifeste de tout gâter? Pourra-t-il garder un secret? Hé! deux ou trois verres de vin feront éclater tout ce qu'il

Le jugement que S. Chrysostome fait des personnes adonnées au vin & à la bonne chere,

a dans le cœur, comme disoit un Ancien. Comment pourra-t-on lui confier une affaire de conséquence? Non, dit ce saint Docteur, cet homme est inutile à tout, & n'est propre à rien; c'est un miserable qu'il faut laisser là, & qui ne merite pas qu'on pense à lui: *Ebriosus ad omnia negotia ineptus*. . . Ce même Pere nous represente la laideur & l'infamie de ce vice, en des termes vifs, & qui nous en donnent de l'horreur: *Quid ebrio turpius*, s'écrie-t-il? Peut-on s'imaginer rien de plus honteux qu'un homme qui est actuellement ivre? Il se rend ridicule & méprisable à ses serviteurs & à ses domestiques; ridicule à ses ennemis, & passe pour un miserable dans l'esprit de ses amis; chacun le regarde comme un objet qui merite le mépris & la détestation de tous les hommes: *Ridiculus est famulis, ridiculus hostibus, miserabilis apud amicos, omnium detestatione dignus*. Le même.

Malheureux, s'il y en avoit ici quelques-uns adonnés à ce vice, écoutez les paroles que le Prophete Joël vous adresse de la part de Dieu: *Expergiscimini ebrii, & slete, & ululate omnes, qui bibitis vinum in dulcedine*. Levez-vous, ouvrez les yeux à votre aveuglement; forttez au plutôt de votre assoupissement au bruit des menaces foudroyantes de la colere de Dieu; répandez des larmes, poussez des soupirs vers le Ciel, afin de fléchir sa justice toute prête à délivrer le monde d'un fardeau non seulement inutile, mais encore qui est à charge à tous les hommes. Au lieu de noyer votre raison dans le vin, appliquez-la à des soins plus sérieux, à éviter le malheur qui vous pend sur la tête; à mener une vie plus digne d'un homme & d'un Chrétien: défaites-vous d'une habitude qui vous rend indignes de vivre parmi les hommes. Détestez un vice qui vous rend odieux & détestables; fuyez les compagnies qui vous engagent à ces débauches indignes, qui vous font perdre en même temps l'honneur, la santé, la vie du corps & de l'ame, & qui vous attire- ront un malheur éternel. Le même.

Vo qui consurgitis mane ad ebrietatem sectandam, & potandum usque ad vesperam, dit le Prophete Isaïe. Malheur à vous, qui vous levez dès le matin, pour vous plonger dans les excès du vin, & pour boire jusqu'au soir. Saint Paul dit que ces gens-là n'ont point d'autre Dieu que leur ventre, qui est autant que de les accuser non seulement d'être idolâtres, mais encore de faire leur Dieu de leur propre personne, de n'avoir autre fin que de bien traiter leur corps, & d'en faire leur idole. Et le malheur de ces sortes de gens est tel, que l'Apôtre n'en parle que les larmes aux yeux, pour l'aveuglement où ils sont, & pour le malheur où il les voit, comme des victimes de la vengeance de Dieu: *Nunc autem & Ad Thim. 3. flens dico, inimicos crucis Christi, quorum sensus imeritus, & gloria in confusione ipsorum*. Le même.

La bonté divine est trop étendue pour se contenter de prévenir nos besoins par cette quantité inconcevable d'alimens; elle les prépare pour notre foiblesse & pour nos besoins, plutôt que pour notre plaisir, puisqu'il faut si peu de chose pour entretenir la vie; mais elle nous presente dans ces mêmes alimens des occasions ordinaires de pratiquer les vertus, avec lesquelles nous en devons user selon ses ordres. Elle veut, & il est juste, que nous vivions plutôt pour elle que

Justes hommes qui ont ces sortes de gens de crainte la justice de Dieu.

Joël. 2.

Maledictions que l'Ecriture donne à ces sortes de personnes. Isaïe 5.

Ad Thim. 3.

La fin que Dieu s'est proposée en fournissant aux hommes les divers alimens, qui servent à leur nourriture,

pour nous ; que la vie de la grace s'entre-tienne, & se perfectionne par la conservation de la vie naturelle, & qu'en conservant la vie de la nature & de la grace, nous rendions dignes de la vie bienheureuse. Il n'appartenoit qu'à une telle bonté de prendre des soins si charitables, de nous gratifier par ce nombre & par cette diversité prodigieuse de mets, de nous conserver la vie, d'augmenter notre santé, de nous faire mériter un bonheur éternel, par l'usage ou par l'abstinence de quelques-uns d'entre eux ; or ne serions-nous pas également ingrats & malheureux, si nous n'en usions pas avec la soumission qu'elle desire, & la modération qu'elle nous prescrit ? *Le P. Heliodore de Paris, Capucin, Discours troisième des plaisirs du Gout.*

L'avantage que la bête a sur l'homme, en ce point, & que l'homme a sur la bête.

La nécessité des alimens pour entretenir la vie, se termine à peu de choses ; la nature se satisfait & subsiste à peu de frais. Les bêtes ont l'avantage en ceci, de n'être pas sujettes aux tentations de la convoitise & de l'intemperance comme nous ; mais nous avons cet avantage de les pouvoir vaincre par le secours de la grace, & de pouvoir mériter des triomphes éternels par des victoires continuelles. Il y a cette différence entre la convoitise & la gourmandise ou l'intemperance, que la convoitise est une passion excessive de manger & de boire ; mais peut-être sans consentement de notre volonté, & par conséquent sans péché ; & nous pouvons combattre & vaincre cette passion par le secours de la grace ; mais la gourmandise est un desir volontaire & immodéré de boire & de manger, & ce desir porte une infinité de personnes à boire & à manger par excès & sans mesure, ce que ne font pas les bêtes. *Le même.*

L'excès des viandes & du vin cause des maladies, & enfin la mort. *Eccli. 37.*

La plus grande partie des maladies est un effet des excès de la bouche ; les épées, les flèches, les poisons mêmes tuent moins de personnes que les viandes & le vin, & les amis en envoient un plus grand nombre au tombeau par ces préparatifs qu'ils font pour faire bonne chère & bien traiter en même temps leurs amis, que les ennemis les plus déclarez par tout ce que la vengeance & la haine peuvent inventer de plus funeste. C'est même cette raison que l'Ecclesiastique apporte pour nous détourner de manger par excès. N'avez point, dit-il, cette passion de manger ; ne vous jetez point sur toutes les viandes ; car la seule quantité est capable de vous causer des maladies, qui vous causeront infailliblement la mort... Ce qui fait que Saint Ambroise reproche à ceux qui pressent leurs amis de se charger de viandes & de vin : Vous invitez un homme à un festin pour se réjouir, & vous le forcez de se tuer lui-même ; vous le conviez à votre table, & vous voulez qu'on le porte au tombeau ; vous lui promettez un bon repas, & vous le mettez à la torture ; vous le flattez d'un vin exquis, & vous lui faites prendre du poison ; vous l'avez appelé comme votre ami, & il sort de chez vous avec la mort dans le sein... Mais qu'est-il besoin d'autre raison pour nous convaincre d'une vérité dont toute la Médecine tombe d'accord, puisqu'elle nous enseigne que les inflammations, les goutes, les coliques, les pierres, les paralysies, les apoplexies, les hydropisies, & presque toutes les fièvres sont les effets des excès de la bou-

che ; & c'est une maxime que l'expérience a vérifiée dans tous les siècles, que l'intemperance dans le boire & le manger, donne la mort à la plus grande partie des hommes. *Le même.*

Qu'un homme sujet à ces débauches & à ces excès ne s'imagine pas qu'il n'est point coupable de sa mort qu'il avance par son intemperance. A la vérité il ne s'est pas enfoncé un poignard dans le sein, mais les coups de verres ne sont pas moins mortels que les coups de poignard. Quoi que ce malheureux se divertisse, qu'il rie, & qu'il chante en se blessant ; les poisons qui font rire les hommes en mourant, ne sont pas moins funestes que ceux qui les font gemir, & de quelque moyen que ceux qui se défont eux-mêmes puissent se servir, Dieu ne leur pardonne pas, non plus que les hommes ne pardonnent pas à ceux qui se sont fait mourir d'une manière défendue par les loix... Si vous vous causez la mort par des jeûnes excessifs, & par des austérités indiscrettes, vous ne seriez pas innocent de votre mort, & la pénitence ne vous justifieroit pas d'avoir péché contre la charité ; que croyez-vous mériter par ces excès réitérez, & ces meurtres que vous faites par vos débauches criminelles ? *Le même.*

Un homme sujet à ces excès est coupable de sa mort.

Un homme n'est plus homme quand il a perdu la raison par l'excès du vin qu'il a pris, parce qu'il s'est dépouillé de l'avantage qui le distinguoit d'avec les bêtes, & que comme un cadavre il n'a plus que l'apparence d'homme ; la raison nous élève au-dessus de tous les autres animaux, elle est l'image vivante de la divinité, & Dieu a dessein de l'élever au-dessus d'elle-même, en y ajoutant les traits de la grace & de la gloire ; vous en faites la victime des plaisirs de votre sensualité ; Dieu est trop jaloux de la profanation de son image. Vous ne doutez point qu'il ne vous punisse avec rigueur, si vous aviez sacrifié quelque animal à une idole ; & vous ne voyez pas que c'est votre raison, votre corps & votre ame, dont vous faites un sacrifice à votre plaisir. Vous avez renoncé à la raison ; vous vous êtes mis au rang des bêtes ; vous périrez dans votre infamie ; vous recevrez la récompense qui est dûe à votre iniquité. Ce sont les paroles mêmes de Saint Pierre : *Velut irrationabilia percora in corruptione sua peribunt, percipientes mercedem injustitia. Le même.*

On renonce à la qualité d'homme en perdant la raison par l'excès du vin.

Il est assez difficile d'excuser d'une extravagance volontaire tous ces ragoûts qu'on a inventez pour réveiller la faim, & contre lesquels enfin l'estomac se revolte ; ces bizarres coutumes de porter des fantes ; ces chansons & ces entretiens ou impies ou deshonnêtes, que la pudeur ne peut souffrir. Ces postures & ces cris, que les Payens mêmes ont traité de fureur, & tous ces desordres, dont ceux qui les commettent rougissent eux-mêmes, quand ils sont revenus en leur bon sens, & qu'ils ne regardent qu'avec mépris dans leurs semblables ; ne sont-ce pas des preuves sensibles que leur raison est étouffée par les fumées du vin ? *Le même.*

Les extravagances qui se commettent dans ces sortes de débauches ;

Un Concile condamne l'excès du vin, comme l'aliment de tous les vices : *Omnium vitiorum nutritrix & fomes ebrietas.* Ce n'est point une exagération outrée, parce que non seulement alors les passions agissent sans aucune retenue, quand on a perdu la raison ; mais

Il n'y a point de vice que le vin n'excite, & n'entretienne. *Conc. Agat. c. 41.*

elles s'emportent jusqu'à la dernière fureur, quand elles sont émuës par la chaleur du vin; & l'on peut dire qu'il n'y a point de peché que le vin ou ne fasse commettre, ou n'excite & entretenne. En effet, un homme est-il porté de son naturel à la médisance ? il déchirera l'innocence même, quand il est échauffé par le vin; sa raison troublée ne lui permettra pas de discerner l'ami de l'ennemi; il n'épargnera ni l'un ni l'autre. Est-il sujet à la colere ? il frappe, il brise, il jure, quand il est possédé par le vin. Cet autre a-t-il du penchant pour l'impureté? ce feu dévorant, comme il est appelé dans l'écriture, lui sort par les yeux, & s'exhale par ses paroles infames, & la passion en vient souvent jusqu'à la force & à la violence, tant le vin la rend furieuse. La temerité, la haine, le blasphème, & tous les autres crimes deviennent plus insolens, quand ils sont animez par le vin; comme toutes les odeurs d'un cloaque se font sentir quand il est échauffé. *Le même.*

Un homme accoutumé à s'enivrer est coupable des crimes qu'il commet en cet état, & pourquoy.

Quand un homme est adonné au vin, & que l'expérience ne lui permet pas de douter des excès qu'il a coûtume de commettre dans son ivresse; il ne faut pas non plus douter que Dieu ne lui impute & l'ivresse, & tout ce qu'elle lui fait commettre de criminel. Je sçai bien qu'un homme, qui s'est réduit à la nécessité de ne pouvoir plus faire de bonnes œuvres, n'est pas criminel quand il les ômet, quoi que l'impossibilité de les pratiquer, soit un effet de ses pechez; parce qu'il n'a pas prévu ces fâcheuses suites, & il n'est pas croyable qu'il en ait formé le dessein. Nous ne sommes pas obligez de pratiquer de bonnes œuvres en tout temps; & il n'y a point de raison plus recevable & plus juste de s'en dispenser que l'impuissance de s'en acquitter. Il n'en est pas de même du blasphème, des médisances, & de l'impureté; parce qu'il n'est jamais permis de les commettre quand on peut s'en abstenir. Il est vrai qu'un homme qui a perdu l'esprit, & qui n'a aucun intervalle de raison, ne seroit pas coupable, quand la fureur le transporterait jusqu'à faire des actions défendues par les loix divines ou humaines, parce qu'il ne les a pas prévûs, & que n'étant pas libre, il n'est pas maître de lui-même, & qu'il n'a pas été en son pouvoir de conserver la raison. Mais un homme sujet au vin a prévu & dû prévoir les desordres qu'il commet, quand il en a pris par excès, comme on le suppose; & de plus, il a dû conserver sa raison, comme la loi de Dieu l'y oblige. Il est donc coupable des blasphèmes, des violences, & des emportemens qu'il commet dans l'état où il s'est mis volontairement. La justice humaine ne reçoit point l'ivresse pour excuse, quand quelqu'un a tué un homme; la Justice divine ne la reçoit pas non plus, parce qu'il devoit conserver la liberté de son esprit. *Le même.*

Ce que la tempérance prescrit aux grands & aux petits sur cette matière.

Les hommes dans leur vivre se doivent régler sur leur condition, & sur leur bien; ce qu'en cette matière on appelle extraordinaire, n'est défendu à personne, quand il est extraordinaire; c'est-à-dire, rare & réservé pour des occasions singulieres, & qu'il ne consume pas dans un seul jour, ce qui seroit nécessaire pour plusieurs autres. L'ordinaire des riches & des grands seroit une profusion pour ceux qui n'ont ni leur dignité, ni leur bien. Mais si Dieu accorde à ceux-là d'user de viandes plus exquisés, ils doivent pren-

dre d'autant plus de précaution, que la délicatesse, la diversité, l'affaïsonnement des viandes, l'abondance, & l'excès combattent la tempérance en plus de manieres, & avec plus de violence. *Le même.*

Quand les excès de bouche n'intéresseroient pas la santé, c'est assez qu'ils ruinent la fortune d'un pere de famille, pour l'obliger d'en user avec moderation; parce que ces excès ne sont pas seulement les opprobres de sa personne, mais de plus causent le defastre de ses enfans. Les Payens accusoient autrefois les premiers Chrétiens d'égorger des enfans dans leurs assemblées, & de boire le sang de ces victimes innocentes. Les premiers Peres de l'Eglise n'ont refuté ces calomnies si noires, que par la seule horreur de la nature. Mais les peres débauchez, & sujets aux excès de bouche, ont trouvé le moyen de manger la substance, & de boire en quelque maniere le sang de leurs enfans, non seulement sans horreur, mais encore avec joye, en dépensant en débauches le bien qu'ils doivent ménager pour leur subsistance. Et ne croyez pas que je m'exprime en termes trop tragiques; c'est le Saint Esprit, qui se sert de cette expression, en appellent ces peres dénaturez, les meurtriers de leurs enfans: *Necatores sine misericordia filiorum suorum, & comestores viscerum hominum, & devoratores sanguinis.* Si vous dépensiez ce bien qui est nécessaire à la subsistance de votre famille & de vos enfans, pour assister les pauvres, vous pecheriez contre la charité, parce qu'elle vous oblige de pourvoir aux besoins de ceux qui vous touchent de si près, avant que de donner l'aumône; & pour entretenir un plaisir brutal, vous dissiperez en festins & en bonne chère, ce que vous devez à la nourriture, à l'entretien, & à l'éducation de vos enfans? *Le même.*

Les gens de bonne chere devoient la subsistance de leur famille, & tout les meurtriers de leurs enfans.

Sap. 12

La pauvreté, & les autres malheurs que les débauches des peres causent à leurs enfans sont peu considerables, en comparaison de la perte de leur salut, & leur damnation éternelle, qui est une suite trop ordinaire & trop déplorable de ces débauches. Je ne parle point ici du scandale qu'on leur donne; je ne dis rien des crimes, où la negligence de leur éducation, où le peu d'autorité sur eux qu'ont les peres, où la pauvreté même les expose, & peut-être les engagent; je parle, peres dénaturez, du mépris qu'ils conçoivent de vous; de la haine qu'ils conçoivent contre vous; des maledictions qu'ils vous donnent; du peu de soin qu'ils auront de vous, quand leur esprit, leur travail, leur conduite, les auront retirez de l'abime où vous les avez précipitez, & auront rétabli leur fortune que vous aurez ruinée. Le moyen qu'ils conservent quelque estime pour un pere, qui n'a aucun sentiment, ni pour son honneur, ni pour son sang? Le moyen qu'ils aiment celui qui se défait de la qualité de leur pere; qu'ils se souviennent du devoir des enfans pour celui qui oublie les tendresses de pere; qu'ils se considerent comme redevables de la vie, à celui qui par ses débauches la rend miserable, & qu'ils ayent des sentimens de reconnoissance pour un homme qui semble se repentir de les avoir mis au monde? *Le même.*

Ils causent souvent par leurs débauches le malheur éternel de ceux qu'ils ont mis au monde.

Il ne faut pas s'étonner que ces gens de bonne chere ayent si peu de sentiment de compassion pour les pauvres, puisqu'ils en ont si

Les excès & les débauches des peres.

adonnées à leur bouche, de viennent souvent des pechez publics.

peu pour leurs propres enfans; & comment ne dévoreroient-ils pas la substance des pauvres & des riches, s'ils pouvoient, puisqu'ils ont eu la cruauté de dévorer celle de leurs proches, à qui ils devoient réserver la leur même? C'est ainsi que les excès de bouche, qui ne seroient que des pechez personnels, s'ils n'interessent que la santé, que l'innocence, & que le salut des coupables, sont des pechez publics, quand ils s'étendent jusqu'à la ruine des enfans, & à l'oppression des peuples; c'est ainsi que cette malheureuse intemperance ressemble à celle du premier homme; & que comme ce crime originel a été le malheur general des hommes, les excès de bouche sont quelquefois si grands, que ne pouvant s'arrêter à la personne de ceux qui les commettent, ils deviennent des malheurs domestiques & publics, & sont d'autant plus énormes qu'ils causent plus de dommages. *Le même.*

L'intemperance est contraire à l'honnêteté civile.

Ce qui donne de la reputation à un homme, & qui le met en bonne odeur dans le monde, est lorsqu'on remarque dans sa conduite de l'esprit, de la douceur, de l'humanité, de la complaisance: vertus morales, qui selon les Payens mêmes, sont les plus doux liens de la société civile; mais se trouvent-elles dans un homme que l'intemperance rend ordinairement effronté, impudent, brutal, disposé à brusquer quiconque, & à rompre avec un ami? Au contraire, tout ce qui peut rendre un homme odieux contribue à deshonnorer un homme de débauche; les mauvaises affaires qu'il se fait, le scandale qu'il cause, l'infamie de la vie qu'il mène, la pauvreté honteuse qu'il s'attire, l'inhabileté où il se trouve à remplir aucune charge, & à exercer aucun emploi; tout cela concourt à le faire mépriser & haïr: car quelque déreglé & corrompu que soit le monde, il n'a pour les gens de ce caractère qu'un fond de mépris & d'aversión. Que les compagnons de leurs débauches les louent, que les parasites qui vivent de leur profusion les aiment & les recherchent; les gens de bien les méprisent, & les regardent comme des pestes publiques. En effet, voyons-nous qu'on donne quelque commission à un homme débauché, & qu'on connoît sujet au vin? lui confie-t-on un secret, ou une affaire d'importance? Ne fuit-on pas au contraire sa compagnie? & quand on a quelque conseil à donner à ceux, sur qui on a quelque autorité, ne leur recommande-t-on pas de n'avoir avec lui aucune société? *Tire du Dictionnaire Moral, premier Discours sur l'ivrognerie.*

Combien l'intemperance à l'égard du vin, est commune dans le monde. S. Aug. Ser. 231. de Temp.

Quoi que l'intemperance, & particulièrement les excès du vin soient condamnés par tous les sages, & par la loi de Dieu, Saint Augustin a judicieusement remarqué que le nombre de ceux qui y sont sujets est si grand, & que la fatale tranquillité de leurs consciences, fait de si fortes impressions sur des esprits injustement prévenus contre la severité de la Morale Chrétienne, que ceux qui aiment naturellement le plaisir, s'imaginent qu'il n'y a point de péché. D'où pourroit venir une erreur si grossière, que tant de Payens ont refusée eux-mêmes par des reflexions que le seul bon sens leur a fait faire? si ce n'est que ce péché les a tellement abrutis, & que les compagnons de leurs débauches les y portent avec tant de fureur, qu'ils croient pouvoir impunément tomber dans ces excès, quand

ils se trouvent engagez par les compagnies, ou par quelque occasion. *Le même.*

Donner un repas à un ami, c'est une nécessité de bienséance, & souvent d'honnête société: mais d'en faire une habitude journaliere, & flater son corps par tout ce qu'il y a de contraire à la temperance; donner à la bonne chere les jours dédiés au culte de Dieu; ne faire aucun marché, ni traité d'affaire sans le secours de la débauche & de l'ivrognerie, est-ce là une nécessité que le bon sens puisse autoriser? *Sermon manuscrit.*

Il est permis de faire quelques festins à ses amis; mais non pas d'en faire coutume.

Il faut écouter, mes Freres, dit Saint Leon, ce que Jesus-Christ dit dans l'Evangile: *Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par les excès du vin & de bouche. Craignons qu'à son avènement il ne nous trouve plongez dans un plaisir si brutal.* On ne voit que trop tous les jours combien ces excès appesantissent l'esprit & le corps; combien ils sont contraires & à la vivacité de l'un, & à la santé de l'autre; si la temperance ne s'oppose aux attraits malheureux de la gourmandise, & ne refuse au plaisir, ce qui ensuite ne nous seroit plus qu'à charge. Qu'une ame sainte retranche donc toujours quelque chose à son corps, qu'elle lui donne un frein, & qu'elle ne lui accorde pas ce qui lui nuiroit ensuite; afin que se trouvant déchargée de la pesanteur de la chair, elle puisse s'appliquer plus librement, & plus tranquillement à la meditation de la sagesse, & goûter dans un profond silence les delices éternelles dont elle les comble. On voit par les paroles de ce saint Pape, qu'il ne faut pas s'imaginer que cet assoupissement dont parle le Fils de Dieu, ne regarde que les excès qui sont horreur, & où on se laisse prendre de vin. *Saint Leon, Sermon 8. du Jeune.*

Les saintes Lettres faisant le procès à ces abominables, qui du temps de Noé, obligèrent la justice divine d'ensevelir l'Univers dans un déluge d'eaux; & à ces autres qui attirèrent le feu du Ciel sur Sodome & Gomorrhe, du temps de Loth; & au mauvais Riche dans le nouveau Testament, ne les accusent d'autre chose, sinon de boire & de manger par excès tous les jours: *In diebus Noë edebant & bibebant: in diebus Loth edebant & bibebant; & parlant du mauvais Riche: Epulabatur quotidie splendide; il faisoit tous les jours grand' chere.* L'Ecriture sainte ne dit point que ces gens fussent des adulteres, des voleurs, & des homicide; elle dit seulement qu'ils faisoient tous les jours bonne chere. Est-ce donc là un si grand crime, demande Saint Gregoire le Grand? Oui; mais pour le comprendre, il ne faut pas s'arrêter à ces termes; il faut considerer que tous les vices les plus infames naissent du soin que l'on a de bien nourrir son corps, comme les effets de leur cause; & qu'ainsi l'Ecriture sainte, disant que toutes ces victimes de la justice de Dieu, ne pensoient qu'à boire & à manger, & à faire bonne chere; elle les accuse en peu de mots, de toutes sortes de vices & d'excès: *In his enim attende quasi in origine omnia genera vitiorum.* Le P. Cegou, livre intitulé: *L'usage du Sacrement de Penitence.*

L'intemperance, selon l'Ecriture sainte, est la cause de toutes sortes de vices.

Lhc. 17.

Ibid. 16.

Rien n'est si étonnant que les débauches que l'on fait; on se délasse au retour d'une campagne par des plaisirs plus fatigans, & plus contraires à la santé, que tous les travaux que l'on vient d'essayer. On n'a pas moins de honte de ne pas

L'intemperance est ordinairement suivie d'autres grands desordres.

ſçavoir boire juſqu'à perdre la raiſon, que de manquer de valeur. On fait une figure triſte & ridicule dans les repas, ſi on ne ſçait jurer, ſi l'on ne dit beaucoup d'ordures comme les autres, & ſi l'on n'entre dans toutes les impietez & dans tous les ſales plaiſirs qu'inſpire d'ordinaire l'exceſ du vin. Ces exceſ ſont d'autant plus affreux, que l'on ne peut pas dire qu'ils faſſent plaiſir par eux-mêmes; mais par l'idée que l'on ſe forme que l'on fait

du mal, & par l'air de débauche que l'on ſe donne. Car qu'y a-t-il de plus contraignant, que de boire & de manger plus qu'on ne peut? Ce qu'on boit & ce qu'on mange au-delà du beſoin, ne ſçauroit faire de vrai plaiſir. Cependant on va ſur cela dans un exceſ horrible, parce qu'on s'établit une ſale gloire de ſe ſurpaſſer en beuvant, & de ne ſe rendre qu'après qu'on s'eſt enyvré. *Livre intitulé: De l'éducation des Enſans, par J. Pic.*

INTENTION.

PURETE D'INTENTION;

Bonne intention qu'on doit avoir dans toutes ſes actions.

AVERTISSEMENT.

SI l'intention eſt comme l'ame & la forme de toutes les actions humaines, qui les rend bonnes ou mauvaiſes, dignes de blâme ou de louange; il ſ'enſuit qu'elle eſt le principe de toute la Morale Chrétienne, puisſque c'eſt ce qui fait le prix & le mérite de toutes nos actions devant Dieu. C'eſt pourquoi il eſt du devoir des Prédicateurs d'en parler dans les Chaires, & du noſtre de ne pas ômettre un ſujet ſi important.

Mais il eſt à propos d'avertir que nous ne parlerons ici que de la droite intention; c'eſt-à-dire, des motifs qui doivent accompagner toutes nos bonnes œuvres, ſans nous arrêter aux mauvais deſſeins, qui corrompent les meilleures actions, & les entrepriſes qui paroiffent les plus ſaintes aux yeux des hommes; tels que ſont le deſir de s'attirer de la gloire, l'intérêt, le reſpect humain, & les autres qui ſont des vices & des crimes des plus nobles vertus; quoi qu'on ne puiſſe éviter d'en parler en paſſant, & ſeulement en general, en ayant traité en particulier, en des titres ſéparés.

Il faut de plus remarquer, qu'un diſcours ſur ce ſujet, doit être inſtructif; & que ce qu'on y fait entrer de Theologie, touchant le mérite des bonnes œuvres, & des bons motifs qu'on peut avoir en les exerçant, ſoit facile à concevoir, & à mettre en pratique; qu'on diſtingue l'intention virtuelle d'avec l'actuelle; qu'on faſſe entendre en quel temps on doit dreſſer ſon intention, en quelle occaſion il eſt beſoin de la renouveler; qu'on enſeigne le moyen de relever les moindres actions par d'excellens motifs, qui les rendent conſiderables devant Dieu; & ſur-tout qu'on faſſe valoir la pratique de n'en perdre aucune, & de mettre tout à profit. Tout ce détail inſtructif eſt neceſſaire en cette matiere.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Deſſeins & Plans de Diſcours ſur ce ſujet.

I. **S**UR les avantages que nous recevons de la bonne intention que nous avons dans toutes nos actions. Je reduis ces avantages à trois principaux.

Le premier eſt que c'eſt par le moyen de la pure & de la droite intention, que l'on plaît à Dieu, & que l'on ſ'y rend agréable, ainſi qu'il le declare lui-même, lorsqu'il parle de Job, de David, & des autres Saints, qui ont marché en ſa preſence, dans la ſimplicité de leur cœur. La raiſon eſt que comme par la bonne intention, on fait tout pour lui plaire, & qu'on fait les choſes parce qu'elles lui plaiſent, on ne peut manquer de s'attirer ſon affection, ſes complaiſances, par tous les ſervices qu'on lui rend. De plus, c'eſt par ce moyen qu'on obſerve ce premier & ce grand précepte d'aimer Dieu de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de toutes ſes forces. Hé! qui ſuis-je pour pouvoir accomplir ce que Dieu exige d'un cœur ſi foible comme le mien, ſi porté au mal, né avec des inclinations ſi perverses? Je ne le puis que par le deſir, & par l'intention que j'en ai: Je veux l'aimer, je l'aime; j'ai intention de le glorifier, je le glorifie; parce que Dieu ne regarde que l'in-

tention du cœur: *Dominus autem intuetur cor.* Or ce ſeul avantage ne doit-il pas nous porter à avoir la plus ſainte, & la plus droite intention, puisſqu'il la voit, qu'il la connoît, qu'il ſonde le cœur & les reins? Il voit la ſituation de notre cœur à ſon égard, & comment lui témoigner davantage notre amour, & mériter le ſien, qu'en faiſant tout pour lui plaire?

Le ſecond avantage. C'eſt la plus grande conſolation qu'on puiſſe avoir en cette vie, de pouvoir juſtifier ſon intention, dans tous les accidens qui peuvent arriver; en ſorte que quel que puiſſe être le ſuccès de nos affaires, quand notre conſcience ne nous reproche rien, & qu'au contraire, elle nous rend un fidele témoignage, que notre intention a été droite, qu'on nous blâme, qu'on nous accuſe, qu'on nous condamne, notre conſcience nous ſert de juge & de témoin: *Quia Deo placent opera tua.* Que les hommes en diſent, & en jugent ce qu'il leur plaira, ma conſcience & ma bonne intention me juſtifieront devant Dieu, & c'eſt aſſez.

Le troiſième. C'eſt le moyen d'amaffer des treſors infinis de mérites, parce que par là

*I. Regl.
c. 16.*

Eccle. 9.